

# CONTRAT DE RURALITÉ POUR LE TERRITOIRE NIVERNAIS MORVAN

## ACCORD CADRE

Accès aux services et aux soins

Cohésion sociale

Revitalisation des bourgs centres



Transition écologique

Mobilités



Attractivité du territoire



# SOMMAIRE

<b>PARTIES ET PARTENAIRES AU CONTRAT</b> .....	2
<b>PRÉAMBULE</b> .....	7
<b>PARTIE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE</b> .....	9
A. TERRITOIRE DU CONTRAT.....	9
B. ENJEUX DU TERRITOIRE.....	11
C. ÉTAT DES LIEUX DES DÉMARCHES EN COURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, DE COHÉSION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITÉ.....	17
1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités.....	17
- Garantir à tous les habitants l'égalité d'accès aux services.....	17
- Amplifier les capacités de développement du territoire.....	19
- Mettre en réseau les territoires.....	20
- Accompagner les territoires.....	21
2. Stratégie de l'État sur le territoire.....	22
3. Dispositifs territoriaux, contractuels, schémas.....	23
<b>PARTIE II : OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS OPÉRATIONNEL</b> .....	23
A. « REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES, RENFORCEMENT DES CENTRALITÉS ET SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ ».....	33
B. « DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET EMPLOI ».....	34
C. « COHÉSION SOCIALE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE /CITOYENNETÉ ».....	36
D. « MOBILITÉS LOCALES ET ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE ».....	36
E. « TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ».....	37
F. « ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS ».....	38

<b>PARTIE III : MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT.....</b>	<b>39</b>
A. . GOUVERNANCE.....	39
B. INGÉNIERIE MOBILISÉE.....	39
C. PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	40
D. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. ....	40
E. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA BANQUE DE FRANCE.....	42
F. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DU COMMISSARIAT DU MASSIF CENTRAL.....	42
G. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA NIÈVRE .....	43
H. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CAISSE PRIMAIRE D’ASSURANCE MALADIE DE LA NIÈVRE.....	44
I. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE L’ACADÉMIE DE DIJON.....	44
J. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES .....	45
K. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE.....	45
L. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L’ARTISANAT INTERDÉPARTEMENTALE.....	45
M. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CHAMBRE D’AGRICULTURE DE LA NIÈVRE.....	46
N. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DU CABINET CONSEIL DÉVELOPPEMENT HABITAT URBANISME DE LA NIÈVRE.....	46
O. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE L’AGENCE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L’ÉNERGIE.....	47
P. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ÉNERGIES D’ÉQUIPEMENT ET D’ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE.....	48
Q. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN .....	49

<b>PARTIE IV : SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT</b> .....	49
<b>PARTIE V : DURÉE DU CONTRAT</b> .....	49
<b>PARTIE VI : MODIFICATION DU CONTRAT</b> .....	49
<b>SIGNATAIRES</b> .....	50
<b>ANNEXES</b> .....	53

Annexe 1 : Calendrier d'élaboration

Annexe 2 : Avancée au plan départemental des mesures des comités interministériels aux ruralités

Annexe 3 : Ensemble des aides de l'ADEME – rappel

Annexe 4 : Plan d'actions opérationnel

Établi entre

**L'État**, représenté par le préfet de la Nièvre, Monsieur Joël MATHURIN

et

**Le Syndicat Mixte de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Nivernais Morvan**, représenté par son président, Monsieur Christian PAUL

*ci-après dénommés les porteurs du contrat*

et

**Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**, représenté par sa présidente, Madame Marie Guite DUFAY,

**Le Conseil départemental de la Nièvre**, représenté par son président, Monsieur Patrice JOLY,

**La Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny**, représentée par son vice-président, Monsieur Philippe NOLOT,

**La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs**, représentée par son président, Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ,

**La Communauté de communes Bazois Loire Morvan**, représentée par sa présidente, Madame Dominique JOYEUX,

**La Communauté de communes Amognes, Coeur du Nivernais**, représentée par son président, Monsieur Christian PERCEAU,

Ainsi que :

**Le Parc Naturel Régional du Morvan**, représenté par son président, Monsieur Patrice JOLY,

**La Caisse des dépôts et consignations**, représentée par le directeur régional Bourgogne- Franche-Comté, Monsieur Antoine BREHARD,

**La Banque de France**, représentée par le directeur départemental, Monsieur Thierry GOMOT,

**Le Conseil Départemental d'Accès au Droit**, représenté par son président, Monsieur Thierry CELLIER,

**L'Éducation nationale**, représentée par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Nièvre, Monsieur Philippe BALLE,

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre**, représentée par son président, Monsieur Franco ORSI,

**La Chambre d'Agriculture de la Nièvre**, représentée par son secrétaire général, Monsieur Didier RAMET,

**La Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale**, représentée par son président, Monsieur Emmanuel POYEN,

**La Caisse régionale de mutualité sociale agricole Bourgogne**, représentée par son président, Monsieur Dominique BOSSONG,

**La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (Safer) de Bourgogne-Franche-Comté**, représentée par son président directeur général, Monsieur Jean-Luc DESBROSSES,

**Le Groupe La Poste**, représenté par le délégué régional Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Jacques PERRIER,

**Pôle Emploi Nièvre**, représenté par le directeur territorial, Monsieur Yves HUTIN,

**L'Agence Régionale de Santé**, représentée par le délégué départemental, Monsieur Régis DINDAUD,

**La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre**, représentée par le directeur intérimaire, Monsieur Marc BUCHON,

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre**, représentée par la directrice, Madame Nathalie MARTIN,

**La Fédération des centres sociaux de la Nièvre**, représentée par son président, Monsieur Michel DE JOIE,

**L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)**, représentée par la directrice régionale Bourgogne-Franche-Comté, Madame Blandine AUBERT,

**Le Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre**, représenté par son président, Monsieur Guy HOURCABIE,

**Nièvre Numérique**, représenté par son président, Monsieur Fabien BAZIN,

**La Mission Numérique Nivernais Morvan**, représentée par son président, Monsieur Pascal RIBAUD,

**Le Cabinet conseil développement habitat urbanisme**, représenté par le délégué départemental, Monsieur Gautier CHOL,

**Nièvre Habitat**, représenté par son président, Monsieur Jacques LEGRAIN,

**Logivie**, représenté par son président

**La Mission Locale Nivernais Morvan**, représentée par son président, Monsieur Fabien BAZIN,

*ci-après dénommés les partenaires du contrat*

## PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural. Une annexe financière sera signée annuellement par les partenaires institutionnels, après la détermination des budgets de chacun.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

**La Région Bourgogne-Franche-Comté** a mis en place une contractualisation avec les territoires de projets sur son territoire (contrats de territoires et contrats d'aménagement et de développement durable). Ces contrats ont été conclus sur la période 2015-2017 et ne dépasseront pas le 31 décembre 2017, avant une nouvelle génération de contrats sur 2018-2020.

Dans ce contexte, la Région a vocation à être cosignataire des contrats de ruralité suivant le respect des principes suivants :

- les contrats de ruralité cosignés seront établis sur des territoires où la Région a une contractualisation en cours au titre de sa politique territoriale,
- les engagements de la Région sur le contrat de ruralité ne peuvent être que ceux définis au titre de ses propres contrats,
- les modalités d'intervention de la Région restent celles définies dans ses propres contrats pour la sélection et l'éligibilité des projets,
- les engagements régionaux portent sur des contrats valables jusqu'à fin 2017. Une nouvelle contractualisation a vocation à être mise en place sur 2018-2020. Un avenant à chaque contrat de ruralité sera possible pour introduire les nouvelles modalités d'intervention de la Région.

**Le Conseil départemental de la Nièvre** contribue activement, depuis plus de quinze ans, à l'effort de rationalisation et de mise en cohérence de l'action publique en développant un partenariat avec les intercommunalités à fiscalité propre volontaires, partenariat largement fondé sur les valeurs et les finalités du développement durable.

Afin d'adapter ses propres dispositifs à la nouvelle organisation territoriale issue de la mise en œuvre de la Loi du 7 août 2015, le Conseil départemental réfléchit à la possibilité de franchir une étape supplémentaire en proposant à ses partenaires locaux un « paquet contractuel » qui prendrait la forme d'un contrat-cadre regroupant les aides territoriales et sectorielles départementales.

Le Conseil départemental a le souhait que cette initiative de l'État puisse s'inscrire dans un rapport de complémentarité et dans une dynamique de co-construction avec le travail actuellement mis en œuvre et que le Conseil départemental puisse être en mesure d'exercer pleinement et efficacement, aux côtés de l'État, la responsabilité qui lui a été confiée en matière de solidarités territoriales.

Aussi, compte tenu de l'état d'avancement des politiques contractuelles déjà engagées dans la Nièvre à l'échelon supra-communal, le Conseil départemental a vocation à être étroitement associé à la procédure d'élaboration des contrats de ruralité et à en être signataire.



## I) Présentation générale du territoire

### A) Le territoire du contrat

Le territoire du PETR Pays Nivernais Morvan, ce sont :

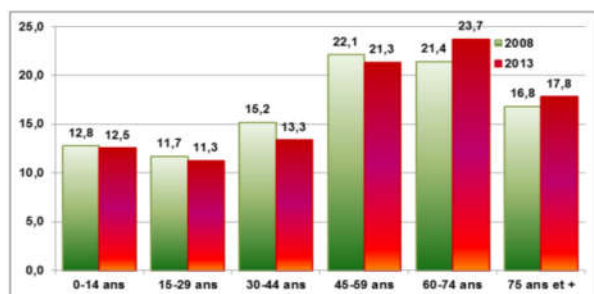
- 4 communautés de communes situées sur la partie la plus rurale de la Nièvre
- 140 communes
- 50.909 habitants
- 14 habitants au km<sup>2</sup>

Il est situé pour moitié dans le Parc Naturel Régional du Morvan. Il est traversé par le Canal du Nivernais.

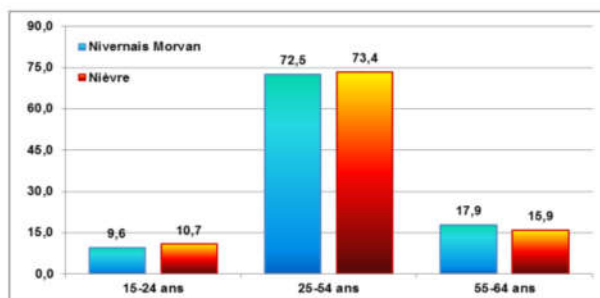


Le Pays Nivernais Morvan est la réunion de quatre communautés de communes nouvellement fusionnées qui partagent les mêmes préoccupations et les mêmes enjeux.

Répartition de la population par classe d'âge  
(en %)



Répartition de la population active par classe d'âge en 2013  
(en %)



Principales activités du territoire de Nivernais Morvan

Principales activités du territoire de Nivernais Morvan	Effectifs salariés			Poids du secteur	
	2015	2014	Evol. (en %)	2015 (en %)	2014 (en %)
Action sociale, hébergement médico-social	876	890	-1,6	22,3	22,5
Commerce, réparation automobile	702	695	+1,0	17,9	17,6
Construction	441	436	+1,1	11,2	11,0
Transports et entreposage	433	440	-1,6	11,0	11,1
Hébergement et restauration	191	198	-3,5	4,9	5,0
Activités pour la santé humaine	166	168	-1,2	4,2	4,2
Autres activités de services	157	152	+3,3	4,0	3,8
Industries agro-alimentaires	153	159	-3,8	3,9	4,0
Arts, spec, activ récréatives	129	140	-7,9	3,3	3,5
Activités juridiques, de conseil, ingénierie	97	96	+1,0	2,5	2,4
Act services admin hors travail temporaire	90	90	0,0	2,3	2,3
Activités fina Activités fina Activités fina	79	79	0,0	2,0	2,0
<b>Toutes activités</b>	<b>3 924</b>	<b>3 958</b>	<b>-0,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Urssaf au 31/12

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel à l'exception des établissements relevant du régime agricole, des administrations publiques, des établissements de l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales) et de la santé non marchande, les employeurs de salariés à domicile.

Devant l'homogénéité du territoire, tant en termes économique, démographique et sociologique, le PETR constitue un outil de coopération entre les établissements publics de coopération intercommunale qui fédère et coordonne donc des actions et projets autour des enjeux de proximité, d'accueil de nouvelles populations, d'offre de qualité complémentaire aux pôles environnants. Par ailleurs, le PETR porte et met en œuvre les différents dispositifs de contractualisation.

Le PETR Pays Nivernais Morvan a deux rôles principaux :

- soutenir les initiatives en mobilisant les financements nécessaires,
- initier des actions nouvelles qui peuvent concerner l'ensemble des habitants.

Il est avant tout au service des porteurs de projets. C'est un vivier d'envies, un activateur de projets et le laboratoire des nouvelles ruralités.

Il forme une entité homogène dans un espace géographique rural positionné dans l'aire d'influence du pôle régional, de pôles départementaux et de 8 pôles principaux. Dans ce contexte géo-morphologique, le pays Nivernais Morvan se positionne comme un territoire structuré autour des enjeux de la proximité, dans une logique de complémentarité avec les pôles voisins, plus structurés.

## **B) Les enjeux du territoire**

Le territoire Nivernais Morvan est qualifié d'hyper-rural.

Emploi, économies, services, culture, sport, santé... Sur l'ensemble des secteurs, le territoire

ambitionne d'accueillir de nouvelles populations et de proposer une première offre de qualité, complémentaire aux pôles environnants. Le territoire souhaite allier toutes les proximités pour porter une identité différenciante.

### Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces

<b>Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité</b>	
<b>Habitat</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Parc important de logements existants	Taux de vacance élevé des logements, peu de constructions
	Logements anciens à faibles confort et performance énergétique
	Insuffisance du logement social (difficulté de se loger pour les jeunes et les personnes en difficulté) ; seules 3 % des résidences principales du Pays sont des logements sociaux. Le nombre de ces logements est passé de 691 en 1999 à 550 en 2010
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Démarche conjointe Région / Département pour les labellisations « éco-quartier »	Développement d'un habitat diffus en périphérie
Initiative du Pays pour une démarche globale des villages du futur	
<b>Revitalisation - Commerces de proximité</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Bâtiments présentant une qualité architecturale ou des atouts pour une réhabilitation à vocation particulière (culturelle...)	Aménagement en « village rue »
Présence de bourgs « de caractère » et préservation des paysages aux abords des villages	Maintien difficile des commerces
Opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat menées sur les CC	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Volontarisme des communes pour la mise en place de projets innovants, globaux et durables	Diminution de l'offre pour les consommateurs
Laboratoire des villages du futur	Éloignement entre habitat et commerces
Projet global de développement du commerce et de l'artisanat à l'échelle du Pays (OCMACS)	

<b>Développement de l'attractivité du territoire et emploi</b>	
<b>Agriculture – filière bois</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Un poids important de l'agriculture	Fragilisation du modèle agricole actuel (types d'exploitation, débouchés, nombreux départs à la retraite...)
Importance de la ressource forestière	Sous-exploitation de la ressource bois en tant qu'énergie
Filière « sapins de Noël du Morvan »	Une communication qui reste à développer
Présence d'équipements structurants (abattoirs, salles de découpe, coopératives...)	Le Département ne dispose pas de structures d'engraissement pour les viandes bovines
Mise en place des circuits-courts	
Offre de produits locaux	
Territoire de projet	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Démarches de différents acteurs en faveur du développement de projets alimentaires territoriaux	Approvisionnement sur des marchés extérieurs
Approvisionnement local des restaurants collectifs	Manque de valorisation des produits issus des filières agricole et forestière locales
Dispositif « AIDER »	
Actions de la région en faveur de la dynamisation de la filière bois	
<b>Commerces</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Une certaine attractivité résidentielle	Offre des commerces en décalage avec les comportements d'achat (horaires, marchés)
Présence de commerçants et d'artisans sur l'ensemble du territoire	86 % des entreprises artisanales implantées au domicile de l'exploitant, rendant impossible toute transmission
Des unions commerciales qui se mobilisent et proposent des animations collectives	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Soutien des projets locaux par les plateformes de financement participatif	Fréquentation faible et aléatoire des commerces et marchés
Travail du laboratoire des villages du futur sur les commerces du futur	Réticence des commerces et services à entrer dans l'aire du numérique
<b>Tourisme</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Richesses touristiques et tourisme vert (parc naturel régional du Morvan, Canal du Nivernais)	Offre hôtelière et d'hébergement ne répondant plus totalement aux nouvelles demandes, ni aux nouvelles normes d'hygiène et de sécurité
Mise en place de contrats de station	Mise en valeur du territoire et communication sur

	les offres devant être développées
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Mise en réseau des sites (SPOTT)	Choix se portant vers d'autres destinations
Actions de promotion engagées au niveau départemental par différents partenaires	
<b>Accès à la téléphonie mobile et au numérique</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Présence de télécentres, développement du télétravail	Sous-occupation des sites
Partenariat avec l'Éducation nationale et les collectivités pour l'accès au numérique dans les écoles (matériel et formation)	Équipement encore trop faible des écoles en matériel numérique
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Programme de déploiement de la fibre optique	Frein à l'accueil de nouveaux habitants ou entrepreneurs
Outil de sensibilisation au développement des usages : la Mission numérique	
<b>Emploi - Formation</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
110 emplois supplémentaires sur le Pays entre 1999 et 2010, notamment par la création d'emplois publics	Le nombre d'agences d'intérim et de travail temporaire existant sur le Pays
Existence d'un réseau pour l'accompagnement à la création et à la transmission d'entreprises	Faiblesse du territoire en matière économique et démographique
Nouveaux secteurs d'activité générateurs d'emploi	Se déplacer pour travailler : seuls 46 % des actifs du Pays travaillent et résident sur la même commune (10 point de moins qu'en 1999). 50 %, des jeunes demandeurs d'emploi n'ont pas le permis
Mise en place des espaces de travail partagés	Contraintes de territoire pour l'accès à la formation
	Un territoire impacté par des métiers en profonde mutation
	Niveau de chômage élevé associé à des offres d'emploi non satisfaites
	Secteur de l'industrie peu développé
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Travailler à la formation des entrepreneurs pour les rendre plus performants : vente directe, maîtrise des outils Web...	Une limitation de l'accès à la formation impactant certains publics : étudiants, jeunes, publics en difficulté
Des mesures : dispositif « garantie jeunes », école des savoirs, école de la seconde chance	Ne pas être en mesure d'assurer des formations pour les métiers en mutation
Développement du numérique	

<b>Cohésion sociale et valeurs de la République / Citoyenneté</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
« grand stade naturel » permettant de nombreuses activités sportives	Une pratique du sport contrainte par des équipements souvent en mauvais état et par un nombre insuffisant d'encadrants
Attractivité du territoire vis-à-vis des retraités	Une transmission intergénérationnelle qui n'est pas suffisamment développée
Un tissu associatif particulièrement étoffé	
Présence permanente de compagnies artistiques professionnelles	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Développement des services aux aînés	Isolement de certaines catégories de population
Présence et actions des centres sociaux	
<b>Mobilités locales et accessibilité au territoire</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Une plateforme de mobilité qui démontre au quotidien toute son utilité	Éloignement des grands axes de communication autoroutiers et ferroviaires
Engagement dans le contrat de massif « Massif Central »	Offres de mobilité et transport collectif peu développés et peu accessibles
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Travail commun et cohérent PETR/Conseil départemental/communautés de communes pour l'accueil de nouvelles populations	Isolement des différentes catégories de population (jeunes, personnes âgées...)
	Inégalités (accès à la formation, à l'emploi...)
<b>Transition écologique et énergétique</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Une superficie importante et une richesse du patrimoine naturel	Précarité thermique et énergétique des bâtiments (privés et publics)
11 sites Natura 2000 et 9 sites classés	Dépendance des ménages aux hydrocarbures (habitat et déplacements)
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Incitation à l'utilisation de matériaux bio-sourcés et des énergies renouvelables	Une biodiversité menacée par des méthodes, comportements et évolutions naturelles
Un développement des actions de sensibilisation et de communication (Parc : biodiversité, ANAH : aides..)	
Élaboration d'une stratégie départementale de la biodiversité	

<b>Accès aux services publics et marchands et aux soins</b>	
<b>Accès aux soins</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
Mise en œuvre du contrat local de santé	Manque de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire
Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en activité (5 + 2 en projet)	Faiblesse du travail en commun des professionnels de santé
Politique d'accueil des nouveaux professionnels de santé	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Développement des nouvelles technologies	Éloignement des services à la population, limitation du choix des professionnels et offres de prestations non adaptées aux attentes des habitants
Observatoire de la démographie médicale	
<b>Accès aux services publics et marchands</b>	
<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
10 Maisons de Service Au Public opérationnelles sur le territoire	Éloignement des services et commerces de première nécessité
Dynamique de réseau (ARS, CPAM, CD...)	Frais de transport importants (activités scolaires)
	Services liés à la petite enfance : inégalité sur le territoire...
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Recherche de cohérence avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public	Accroissement de l'éloignement de la population et des jeunes vis-à-vis des services
Existence des tournées commerciales	
Nouveaux services mobiles en milieu rural répondant davantage aux attentes des habitants	
Profiter des outils innovants	

Une réflexion prospective a été engagée pour bâtir le projet du territoire en suivant un fil

rouge : la construction du Village du Futur en Nivernais Morvan. La route qui mène au Village du Futur prend son origine dans les précédents Contrats de Pays et doit conduire à des villages 2020 novateurs, adaptés aux nouvelles populations, à un monde qui évolue... mais des Villages du Futur profondément ancrés dans une ruralité partagée et solidaire.

Construire ces Villages du Futur, c'est relever des défis qui émergent au fil du parcours, c'est se projeter, faire des choix pour dégager des priorités.

Le projet de territoire « *En route vers les villages du futur* »  
est structuré autour de 4 défis majeurs :

- 1 – reconquérir les cœurs de bourgs**
- 2 – transformer nos ressources en richesses**
- 3 – vivre connectés au Pays et au monde**
- 4 - être heureux et solidaires ici**



## **C) État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité**

### **1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités**

Le département de la Nièvre a mis en œuvre bon nombre des 104 mesures issues des 3 comités interministériels aux ruralités des 13 mars 2015, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016 (*cf synthèse du tableau de suivi en annexe*).

**La priorité de garantir à tous les habitants d'un territoire rural l'égalité d'accès aux services est un enjeu majeur pour le département de la Nièvre.** De cette manière, les différents acteurs du territoire ont mis en place des actions dans les domaines suivants :

#### En matière d'égalité d'accès aux services de santé.

Sur le secteur de Château-Chinon, une convention cadre multipartite relative à l'organisation de l'Aide Médicale d'Urgence pour les communes situées à plus de 30 minutes d'un service d'urgence/SMUR a été signée le 19 octobre 2016 pour la période 2016-2019.

Un contrat est en cours de mise en œuvre concernant le conseil territorial de santé.

Trois contrats d'engagement de service public sont aujourd'hui en place et deux projets d'installation sont envisagés pour 2017.

Afin de lutter contre les déserts médicaux, douze maisons de santé pluri-professionnelles sont ouvertes et six sont en projet. Aujourd'hui, cinq maisons de santé sont en activité sur le territoire du PETR du Pays Nivernais Morvan et deux sont en cours de réalisation avec des projets santé validés par l'ARS. Par ailleurs, le Pays accompagne ce dispositif de recherche active de professionnels de santé pour remplacer les départs en retraite ou subvenir aux manques identifiés localement ; à ce jour, 5 médecins ont été recrutés. Le PETR Pays Nivernais Morvan, en lien avec l'ARS, met à jour quotidiennement l'observatoire de la démographie médicale, l'objectif est d'anticiper les départs en retraite. Enfin, un contrat local de santé est coordonné par le PETR Pays Nivernais Morvan.

Les mesures en faveur de l'accès aux services publics se déclinent autour de vingt maisons de service au public (MSAP) opérationnelles dont dix sur le territoire du Pays Nivernais Morvan. Par ailleurs, une démarche a été engagée avec le Conseil départemental, avec l'aide d'un cabinet extérieur, pour une réflexion et un travail communs visant à assurer une plus grande cohérence dans l'évolution des services publics en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP).

Concernant la sécurité, les mesures des comités interministériels aux ruralités de Privas et de Laon seront déclinées sur le territoire à travers notamment l'accès de certaines polices municipales aux réseaux radio des forces de sécurité intérieure. La signature de cinq protocoles entre les forces de sécurité et les maires pour renforcer la présence de proximité de la gendarmerie est engagée. Pour ce qui est de la consolidation et de la promotion du volontariat chez les sapeurs-pompiers, six écoles de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) existent aujourd'hui et un projet de création d'une école de JSP par EPCI est en cours de réflexion. Des actions sont réalisées également auprès des élèves des écoles primaires et des collèges.

Les actions sont aujourd'hui nombreuses en matière d'éducation en milieu rural. Outre la signature par l'ensemble des communes du département, en octobre 2015, d'une convention pour une offre éducative rurale de qualité, l'État s'est aussi engagé auprès du Conseil départemental en apportant son soutien au « plan numérique », auprès de certaines communes ; pour sa part, le PETR Pays Nivernais Morvan a initié, avec l'Éducation Nationale, le projet « écoles connectées ». Les services de la DSDEN et des IEN viennent aussi en appui pour les projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Concernant l'accueil de jeunes en mission des services civiques par les communes, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour mobiliser celles-ci mais sans réel succès ; un accompagnement de quelques collectivités volontaires a permis néanmoins le recrutement de jeunes en mission des services civiques.

L'accès aux services ne pouvant être éloigné de la question de la mobilité, le département compte aujourd'hui trois plates-formes de mobilités, une au sein de chaque pays, dont le PETR Pays Nivernais Morvan, qui montrent au quotidien toute leur utilité. Elle est le point d'information relatif à l'ensemble des déplacements. Aujourd'hui, la plate-forme est le relais de la base de données MOBIGO du Conseil régional de Bourgogne. Mais c'est aussi sur le Pays :

- deux navettes de ramassage pour les demandeurs d'emplois qui souhaitent se rendre en formation à Corbigny ou à Château-Chinon ;
- la mise à disposition de véhicules de location pour un premier emploi, une formation, des stages en entreprises... ;
- la plate-forme dispose aujourd'hui de véhicules sans permis ;
- la mise en œuvre des « chèques mobilité » à Lormes, Corbigny, Luzy et Moulins-Engilbert ;
- la réactualisation d'un recueil sur les aides relatives à la mobilité en partenariat avec la plateforme mobilité ;
- l'officialisation des POINTS MOBILITE portés par les maisons de services au public du PETR Pays Nivernais Morvan.

Enfin, le schéma national des véloroutes et voies vertes est bien établi avec environ 200 km de véloroutes aménagés.

La création d'entreprises dans le département est favorisée par l'accompagnement des entrepreneurs par les réseaux d'aide à la création ou à la transmission d'entreprises.

Les communautés de communes sont en premières lignes puisque chacune dispose d'un agent de développement économique en capacité d'accompagner le développement et l'installation de nouvelles entreprises. Ce réseau de proximité s'appuie sur le réseau des Chambres consulaires et la Boutique de gestion.

Un projet de soutien financier à l'implantation de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) est en réflexion.

**Répondre à l'objectif général d'amplifier les capacités de développement du territoire** passe par des actions menées dans les domaines les plus divers :

Celui du développement de la téléphonie mobile et de l'accès au numérique pour lesquels le PETR Pays Nivernais Morvan est particulièrement impacté. Celui-ci concerne la résorption des zones blanches, le programme France Très Haut Débit pour les communes n'ayant pas accès à Internet, des études et appels à projets conduits par Nièvre Numérique. Des travaux, dont le PETR Pays Nivernais Morvan a bénéficié, ont été par ailleurs engagés dans des bourgs-centres pour faciliter le déploiement de points d'accès au Wi-fi. Enfin, l'importance de ce sujet au regard de l'information à diffuser auprès des collectivités, des relations et de la coordination à établir entre les collectivités et les opérateurs, a conduit à la désignation par Monsieur le préfet, de Mme la sous-préfète de Château-Chinon, par ailleurs sous-préfète aux ruralités, en qualité de correspondant départemental.

Celui de la culture, avec notamment :

- les Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CLEA) qui sont mis en œuvre à Luzy ;
- les projets « collègue et lycée au cinéma » ;
- les appels à projet annuels réalisés auprès des compagnies professionnelles sur le territoire du Pays Nivernais Morvan pour l'enseignement des pratiques artistiques (8 compagnies réparties sur l'ensemble du territoire) ;
- l'accompagnement du chantier de la « Transverse » (centre régional des arts de la rue) ;
- l'accompagnement de l'action de communication de l'Abbaye de Corbigny : réalisation du site internet, mise en place d'une signalétique interne et externe au site ;
- l'animation de l'atelier "culture" du Pays, lien entre les artistes, les programmeurs du territoire et diverses associations œuvrant dans le champ culturel et réalisation de « la petite galerie » vitrine des compagnies artistiques du Pays ;
- l'accompagnement des porteurs de projets culturels, dans la définition de leurs projets, la mise en lien et la recherche de financements (symposium de sculpture de Brinon-sur-Beuvron, projets patrimoniaux, particulier s'installant sur le territoire portant une action à dominante culturelle, festivals...).

Concernant le sport, la « caravane du sport » est un dispositif itinérant qui existe sur le département depuis plusieurs années. Il permet une animation sportive au plus près des habitants. En outre, des journées sportives de secteur sont organisées par l'USEP ou d'autres organismes.

En matière d'agriculture, des actions ont été menées pour faciliter la participation des producteurs locaux, notamment les agriculteurs, aux marchés publics. Depuis 2013, quatre groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ont vu le jour. La région a mis en place quant à elle des actions en matière de desserte forestière afin de dynamiser la filière bois, filière particulièrement importante dans le département et sur le territoire Nivernais Morvan. De nombreuses actions visent aussi à soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux : un travail permanent sur les circuits courts pour l'introduction de produits locaux en restauration collective, la mise en place d'une plate-forme d'achat, la volonté du Conseil départemental de porter un projet alimentaire territorial à l'échelle du département, l'engagement du Conseil régional dans la démarche de promotion des circuits courts pour les lycées.

Sur le territoire du PETR du Pays Nivernais Morvan, entre 2007 et 2014, 26 projets ont été accompagnés dans le cadre du Contrat de Pays, pour une aide totale de 430 000 €.

Le soutien aux projets de diversification concerne 13 exploitations, avec une aide moyenne des 12.500 €. Ce soutien, ajouté aux projets collectifs de promotion/commercialisation des produits locaux, représente 65% de l'enveloppe totale, soit 282 000 €.

Les aides à la filière bovine constituent 35% de cette enveloppe, avec 148 000 € pour la modernisation de la salle de découpe et l'atelier de transformation de Luzy, ainsi que la construction et l'équipement de la halle.

Entre 2002 et 2007, le Contrat de pays avait également contribué au développement des marchés au cadran de Moulins-Engilbert et Corbigny, ainsi qu'à la modernisation de l'abattoir de Corbigny.

Concernant le logement, 177 dossiers ont été engagés au niveau départemental pour la rénovation des logements anciens, via le programme « habiter mieux ». Une démarche conjointe région / département a été entreprise pour envisager des labellisations écoquartier dans les centre-bourgs et les bourgs-centre.

### **L'objectif de la mise en réseau des territoires est essentiel pour le territoire du Nivernais Morvan.**

Des démarches se développent, surtout pour la revitalisation des bourgs-centre, par le biais du programme d'action « sur la route des villages du futur ». Pour ne pas oublier la partie montagne de ce territoire, celui-ci est engagé dans un contrat de massif (Massif Central).

L'accueil des nouvelles populations est une nécessité pour tous les territoires ruraux, tant il conditionne le maintien, le renforcement et le développement d'activités créatrices de richesses et la valorisation des ressources locales. Or, l'accueil de ces nouvelles populations s'organise, se prépare et se partage.

Pour cela, le Pays ne travaille pas seul. D'abord avec le Conseil départemental de la Nièvre

qui, par sa taille critique, permet de développer une politique marketing d'accueil des nouvelles populations, mais aussi avec les Communautés de communes, qui construisent l'offre territoriale.

Le rôle du PETR du Pays Nivernais Morvan dans la politique d'accueil :

- assurer la définition et la mise en œuvre d'une politique locale de l'accueil (diagnostic partagé entre les acteurs CG, Région et consulaires) ;
- animer techniquement et politiquement cette politique par une coordination des actions portées par les communautés de communes pour une meilleure cohérence et surtout un effet d'entraînement (session d'accueil, échanges d'expériences, participation aux salons...);
- intervenir de façon directe pour favoriser l'attractivité du territoire par la mise en œuvre du contrat de Pays sur les questions relatives aux services à la population (services publics, commerce, artisanat, accueil enfance-jeunesse), le logement, la mobilité, l'offre de santé, l'offre culturelle...

Sur la période 2007-2014, le PETR Pays Nivernais Morvan a ainsi participé à plusieurs salons (Projets en Campagne, Prov'Emploi) pour y présenter le territoire et les opportunités de reprise d'activités. Il a également accompagné financièrement et techniquement l'organisation, par les communautés de communes, de plusieurs sessions d'accueil de porteurs de projets.

**Enfin, dans le cadre de l'accompagnement des territoires, le département de la Nièvre avait été retenu, à titre expérimental, pour la mise en place du dispositif « AIDER » dont une des thématiques concerne l'agriculture et l'élevage, pour une mise en place des circuits courts, thème central sur le pays.**

**Le PETR Pays Nivernais est un laboratoire d'initiatives publiques.  
En cela il contribue à la dynamique des nouvelles ruralités par ...**

- la création de la coopérative des savoirs. Lancement de la fête des savoirs et d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs
- un Pays 2.0, vers l'innovation numérique en milieu rural
- l'accompagnement des galeries numériques dans les musées
- l'installation de la télémédecine dans les maisons de santé...
- la mise en place de visio-guichets dans les Relais Accueil de Services Publics
- une charte de solidarité envers les aînés signée avec la MSA, l'ACARSAT et le CD58: reconnu territoire expérimental pour les actions de solidarités envers les aînés
- le soutien financier au lancement d'une ludothèque itinérante
- la mise en place d'un Fab LAB
- la création d'un LABO des Villages du futur
- l'expérimentation d'un laboratoire de formation permanente aux savoirs de bases, encadré par des apprenants, une équipe éducative et un chercheur

## 2. Stratégie de l'État sur le territoire du Nivernais Morvan

L'intervention de l'État s'articule autour de deux caractéristiques essentielles :

- une action concentrée pour accompagner en profondeur des projets structurants ;
- une action visant à l'égalité des territoires, en privilégiant les territoires les plus en difficulté dont les territoires hyper-ruraux.

La stratégie de l'État sur le territoire Nivernais Morvan décline les priorités nationales reprises dans le volet territorial du Contrat de Plan État / Région pour la période 2015-2020, à savoir :

- l'amélioration de l'offre de services au public dans les territoires caractérisés par un déficit d'offre;
- le soutien des territoires infra régionaux prioritaires en raison de leur situation socio-économique ;
- le renforcement des fonctions de centralité des villes petites et moyennes ;
- l'accompagnement des coopérations territoriales structurantes.

L'objectif de l'État est de transformer les contraintes de ce territoire hyper-rural en atouts, notamment en permettant à la population d'accéder aux services, en redynamisant l'économie locale, en valorisant les ressources locales.

À cet effet, l'État accompagne la politique régionale sur le territoire du PÉTR Pays Nivernais Morvan au sein duquel se situe notamment une partie du territoire du parc naturel régional du Morvan, espace hyper rural également, porteur d'un contrat de parc « une autre vie s'invente ici ». Pour accompagner ce territoire riche de potentiels, l'État s'est investi aux côtés de la Région dans un contrat de parc qui contribue, en complément des aides existantes, à une des orientations du projet de territoire du Parc sur le thème de la transition écologique et énergétique.

L'État participe également à la stratégie locale d'aménagement des centres-bourgs. En dehors d'une intervention financière, l'État apporte son soutien à l'ingénierie de ces bourgs en matière de gestion, d'animation et de formation.

En outre, l'État souhaite améliorer les services au public, particulièrement déficitaires sur ce territoire. À cet effet, le développement du numérique et de la téléphonie mobile, complété d'un soutien aux projets d'usage liés au numérique, sont des axes prioritaires d'action car ils sont autant de facteurs d'amélioration des services et d'attractivité du territoire. L'État porte également son intervention sur le développement des services permettant un accès aux soins sur le territoire (maisons de santé, le développement de la télé-médecine...).

La cohésion sociale est un sujet très large impliquant de nombreux intervenants. L'État souhaite soutenir des actions de l'Éducation Nationale, apporter un appui aux actions qui mettront en avant notamment la culture et les valeurs citoyennes.

### **3. Le territoire du PETR Pays Nivernais Morvan est aujourd'hui concerné par un certain nombre de dispositifs, de contrats et de schémas :**

- Contrat de Plan État / Région (CPER) 2015 – 2020
- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Bourgogne
- Convention d'objectifs et de moyens « contrat de pays » du Pays Nivernais Morvan 2015-2017 basée sur le Projet de territoire « Sur la route des villages du futur » 2015-2020
- Convention « faire vivre l'école de la Nièvre » 2016-2018
- Contrat Local de Santé du Pays Nivernais Morvan
- Contrat de Parc Naturel Régional du Morvan 2015-2020
- Convention de Massif Central 2015-2020
- Programme opérationnel FEDER Massif Central 2014-2020
- Convention Leader GAL Morvan 2014-2020

## **II) Objectifs et plan d'actions opérationnel**

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les six thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Une dynamique ayant été engagée précédemment par les collectivités et les acteurs socio-économiques du territoire Nivernais Morvan, notamment à travers le projet de territoire, les objectifs et actions concrètes opérationnelles proposées s'inscrivent dans la complémentarité et la valorisation de celle-ci.

**AXE 1 : REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES, RENFORCEMENT DES CENTRALITÉS  
ET SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ**

**Objectif stratégique : « Pour reconquérir les coeurs de bourgs »**

<b>Thème</b>	<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Piste d'action</b>	<b>Cohérence avec les mesures des CIR</b>
Habitat	Soutenir une réflexion préalable, créative, collective et globale de (re)conquête du coeur de bourg		Engager une démarche partenariale en mobilisant l'ensemble des leviers de développement. Coproducteur avec les élus et les professionnels un urbanisme adapté aux ruralités.
	Construire un habitat innovant et performant	Soutenir la rénovation de logement, la démolition, la réhabilitation et la (re)construction dans les coeurs de bourgs, sous maîtrise d'ouvrage publique et privée (bonus « éco » social, au-dessus des commerces)	Rénover 70 000 logements anciens via le programme « Habiter mieux » de l'ANAH. Elargir le remboursement de la TVA (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics des collectivités.
		Soutenir l'aménagement des résidences seniors (critères « éco »)	Amplifier la démarche écoquartier/écobourgs dans les communes rurales.
	Permettre l'accès au logement pour les plus jeunes	Soutenir l'animation de la plateforme logement initiée par la mission locale	
Economie / commerces de proximité	Stimuler la vie économique	Soutenir les aménagements publics à vocation commerciale dans les bourgs-centres	Soutenir le commerce dans les territoires ruraux. Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale.
Revitalisation / animation	Soutenir la réhabilitation de tout bâtiment public qui contribue à la revitalisation du coeur de bourg	Soutenir les projets pour les bâtiments à vocation culturelle, économique, sociale et de services au public	
		Développer les dispositifs bonus « éco » et/ou « dernier commerce »	Amplifier la démarche écoquartier/écobourgs dans les communes rurales.
	Permettre l'accès au Wifi libre dans chaque coeur de bourg	Accompagnement technique pour la mission numérique	Faciliter le déploiement de points d'accès au Wifi gratuit dans chaque bourg-centre.
	Résorber les zones blanches en matière de téléphonie mobile	Rechercher les technologies possibles	Résorber les zones blanches. Améliorer la couverture mobile à l'intérieur des logements.



**AXE 2 : DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET EMPLOI**

**Objectif stratégique : « Pour transformer nos ressources en richesses »**

<b>Thème</b>	<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Piste d'action</b>	<b>Cohérence avec les mesures des CIR</b>
Tourisme	(Ré)activer les moteurs de fréquentation touristique	Soutenir la réalisation d'équipements et d'aménagements renforçant l'offre de loisirs	Développer la marque Qualité tourisme.
		Aider à la mise en œuvre des contrats de stations (aides aux aménagements publics, aux hébergements touristiques spécifiques au secteur, aux opérations de promotion et de communication)	
		Améliorer l'offre en matière d'hébergements : modernisation des hébergements professionnels en hôtellerie et hôtellerie de plein air, soutien aux hébergements de groupe, innovation dans les concepts d'hébergement	
		Accompagner les équipements nécessaires à la création et la rénovation de résidences touristiques et habitats collectifs de loisirs (Montigny-en-Morvan, Saint-Agnan, les Settons, Baye...)	
		Établir des liens entre les sites touristiques et développer la coopération des sites touristiques entre départements	
Economie	Soutenir l'activité économique	Soutenir la réalisation d'opérations « prêt à l'emploi » à vocation économique, dont l'agriculture (bonus en zone artisanale...)	Soutenir le commerce dans les territoires ruraux. Simplifier l'accès des commerçants et artisans au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.
		Soutenir une signalétique de proximité pour l'offre de services et d'activités	
		Accompagner les réflexions prospectives de développement de l'activité et de l'emploi (étude économie circulaire)	

Numérique	Développer l'accès au numérique	Contribuer à l'équipement des écoles connectées	Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales. Prolonger jusqu'au 31/12/15 l'opération « écoles connectées » et le soutien au raccordement à l'internet haut débit des écoles les plus isolées.
		Conforter les télécentres et installer et développer les espaces de travail partagés, Fab'Lab	Mobiliser le réseau de la médiation numérique en milieu rural (programme 2000 emplois d'avenir dans les espaces numériques publics, soutien des fabs-lab).
		Accompagner le développement du télétravail (promotion, communication)	
		Accompagner les projets d'universités en ligne	
		Soutenir l'équipement des centres de ressources en robotique pédagogique	
Soutenir le développement d'objets connectés permettant la promotion du territoire (sapins connectés)			
Téléphonie mobile	Développer l'offre	Soutenir la construction de pylônes – fiche action à réaliser	Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts par la téléphonie mobile en mobilisant toutes les solutions disponibles.
		Inciter les opérateurs à activer les antennes existantes et non utilisées	Renforcer l'association et l'information des élus sur le respect par les opérateurs télécom de leurs engagements.
Promotion du territoire	Promouvoir l'offre du territoire	Soutenir le recours à des compétences en communication pour promouvoir les offres (activités, « pépites », service, culture...)	
		Accompagner la réalisation d'outils et des supports de communication	

Agriculture	Créer de « la valeur ajoutée et de l'autonomie » pour l'agriculture de demain	Accompagner la création de lieux test agricoles ou favoriser l'accès au foncier pour des installations peu consommatrices (maraîchage)	Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux : labellisation des projets. Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics : faire connaître aux acteurs les possibilités offertes par le code des marchés publics, mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, développer les plates-formes collaboratives. Développer les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Développer la méthanisation.
		Aider à l'équipement des établissements de restauration collective pour favoriser l'approvisionnement local	
		Soutenir l'animation et les initiatives de groupes locaux de développement agricole collectives (outils de communication, organisation rencontres et formations, mise en œuvre d'expérimentations techniques)	
		Accompagner le développement et la modernisation des outils collectifs de transformation et de commercialisation des filières agricoles	
		Accompagner les projets de petites méthanisations viables ou les projets collectifs de méthanisation	
Emploi	Favoriser la création d'entreprises	Soutenir l'implantation de l'ADIE prévue à partir de 2017	Favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux : accompagner les entrepreneurs par les réseaux d'aide à la création ou à la transmission d'entreprise.
	Aider les emplois dans les TPE et les secteurs en mutation	Soutenir le développement des applications pour les formations à distance pour les métiers en profonde mutation (agriculture, artisanat...)	
		Conforter sur le territoire les actions prioritaires du Contrat (régional) d'Appui à la Performance Economique et à l'Evolution des Compétences (CAPéCO) et des engagements pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) bois, énergie, BTP	
Déployer l'aide au conseil RH créé dans le cadre du plan Tout pour l'emploi dans les TPE			

**AXE 3 : COHÉSION SOCIALE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE / CITOYENNETÉ**

**Objectif stratégique : « Pour être heureux et solidaires ICI »**

<b>Thème</b>	<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Piste d'action</b>	<b>Cohérence avec les mesures des CIR</b>
Lien social	(Ré)activer les solidarités	Soutenir la rénovation et l'aménagement d'espaces publics propices à la rencontre et aux échanges (salle des fêtes, cafés associatifs...)	
		Développer les services d'accueil de jour par l'extension et l'aménagement de locaux.	
		Soutenir la création d'une plateforme de répit aux aidants	
		Pérenniser et étendre les chantiers d'insertion	
		Mettre en place une garantie jeune globale (hébergement)	
Culture	Exploiter les ressources de la culture	Soutenir les ateliers de pratiques artistiques et mettre en place des contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)	Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire.
		Soutenir la mise en place de lieux dédiés à la création et à la diffusion artistique	Développer et conforter la présence artistique dans tous les territoires : ateliers de fabrique artistique en milieu rural.
Accès du public aux nouvelles technologies	Répondre aux demandes	Accompagner les personnes les plus fragilisées en développant, dans chaque MSAP, le recours aux jeunes en mission de service civique	Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique. Mobiliser le réseau de la médiation numérique en milieu rural (programme 2000 emplois d'avenir dans les espaces numériques publics, soutien des fabs-lab).
Sport	Promouvoir le sport	Rénover les équipements sportifs	
		Elaborer une démarche partenariale avec le Comité départemental olympique et sportif et les fédérations sportives du territoire	Développer les services de sport itinérants.

**AXE 4 : MOBILITÉS LOCALES ET ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE**

**Objectif stratégique : « Pour faciliter les déplacements en Nivernais Morvan »**

<b>Thème</b>	<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Piste d'action</b>	<b>Cohérence avec les mesures des CIR</b>
Transports	Répondre aux besoins de mobilité en proximité	Conforter et développer la plateforme de mobilité du Pays (animation et investissement) et accompagner la mission locale pour la développer auprès des jeunes	Créer 100 plateformes de mobilité dans les bourgs centres. Favoriser les services de mobilité d'utilité sociale : adaptation du cadre juridique.
		Recourir à l'expertise pour devenir organisateur de transport	
		Soutenir les expérimentations d'offres de mobilité adaptées aux besoins du territoire et des solutions de multimodalités innovantes, en incluant le transport des enfants vers les lieux d'activités sportives	Elaborer des plans de mobilité rurale, dans le cadre des schémas régionaux de l'intermodalité. Développer les services de sport itinérants.
		Déployer le chéquier mobilité et élaborer une convention départementale de mobilité incluant toutes les ressources	Favoriser les services de mobilité d'utilité sociale.
Itinérance des services	Permettre l'itinérance des services marchands et non marchands	Soutenir les projets qui s'appuient sur l'itinérance pour proposer ces services	Expérimenter les services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain.

## AXE 5 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Thème	Objectif opérationnel	Piste d'action	Cohérence avec les mesures des CIR
Rénovation thermique et énergétique	Sensibiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage et les artisans à la rénovation thermique, à l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans la rénovation des bâtiments	Accompagner la rédaction des appels d'offres, définition des clauses environnementales, valorisation des ressources locales, mise en place de lots dissociés pour permettre aux entreprises locales de répondre	Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics : faire connaître aux acteurs les possibilités offertes par le code des marchés publics, mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, développer les plates-formes collaboratives.
		Faciliter l'accès à la commande publique (constitution de groupement d'entreprises)	
		Mettre en place un bonus d'aides pour les projets de réfection des bâtiments avec rénovation thermique BBC, utilisation de matériaux bio-sourcés locaux ou utilisation d'énergie renouvelable	
	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	Aider les communes à acquérir des matériels alternatifs	Soutenir les territoires à énergie positive vers la croissance verte (TEPCV).
	Agir sur la rénovation énergétique des logements privés	Soutenir les actions de sensibilisation et d'accompagnement en apportant une aide à la plateforme Nièvre rénov'	
Biodiversité	Préserver et valoriser la biodiversité	Inciter les collectivités à mettre en œuvre, à leur niveau, une gestion sylvicole préservant davantage la biodiversité	Dynamiser la filière bois en milieu rural (en créant des GIEE forestiers)
		Inciter les collectivités à accroître les surfaces de forêts communales par la reprise des biens sans maître (information sur la procédure et possibilités d'aides à l'acquisition)	
		Mettre en place des actions pédagogiques à destination du public	
Energies renouvelables	Accompagner les projets à énergies douces	Apporter un appui technique et stratégique (maîtrise du foncier) aux collectivités, pour l'éolien	Soutenir les territoires à énergie positive vers la croissance verte (TEPCV).
		Proposer la réalisation de projets locaux (aider les études de zonage ou plus approfondies...)	
		Développer l'installation des bornes électriques dans les communes et sous-préfectures et favoriser l'acquisition de véhicules électriques	Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kms.

**AXE 6 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS**

Thème	Objectif opérationnel	Piste d'action	Cohérence avec les mesures des CIR
Offre de soins	Poursuivre la mobilisation sur l'offre de soins	Soutenir la création, l'extension, l'aménagement et les équipements collectifs dans les maisons de santé, dont les logements pour les stagiaires	Atteindre 1.400 maisons de santé en service d'ici 2018.
		Renforcer et pérenniser les postes de coordination des maisons de santé (sur la base d'un profil de poste et d'un cahier des charges définis)	Généralisation de la rémunération collective des équipes de professionnels de santé.
		Aider à la recherche de professionnels de santé (maîtrise d'ouvrage confiée aux communautés de communes)	Signer 2.550 contrats d'engagement de service public (CESP) pour lutter contre les déserts médicaux. Versement par les ARS d'une rémunération complémentaire aux médecins (zones isolées)-engagement 3 du pacte territorial santé – dispositif des praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG). Renover le dialogue entre les élus et les ARS (CLS+CTS).
		Renforcer et développer la télémédecine	Accélérer le déploiement des expérimentations en télémédecine.
		Accélérer la mise en place des prises THD sur certains sites de santé	Engager tous les départements dans le plan THD
		Renforcer les actions de prévention par la mise en place d'un bus (un projet de « bus prévention » de l'ARS en lien avec la conférence des financeurs est en cours ; il a vocation à devenir départemental)	

Services publics	Maintenir et développer la présence des services publics	Soutenir l'animation des maisons de services au public	Ouvrir 1.000 MSAP dès la fin 2016 grâce notamment au partenariat avec La Poste. Créer 1.000 facteurs-guichetiers avant fin 2017. Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil des jeunes en mission de service civique. Doubler le financement national des MSAP par la création d'un fonds entre 9 opérateurs de services.
		Accompagner et soutenir l'ouverture d'une Maison de Justice et du Droit sur Château-Chinon	Assurer une plus grande cohérence dans l'évolution des services publics en lien avec les SDAASAP.
	Garantir une qualité d'accueil enfance jeunesse	Accompagner la création et la rénovation de lieux d'accueil pour l'enfance (aménagement mobilier et immobilier) : accueil collectif hors temps scolaire, centres de loisirs, RAM)	Aider les communes rurales à développer des activités périscolaires de qualité : pérennisation du fonds de soutien pour les activités périscolaires. Atteindre 100 % des écoles rurales couvertes par un projet éducatif territorial et faciliter le développement des activités périscolaires. Développer les conventions ruralité pour une offre éducative de qualité.
		Aider à la création, à la rénovation, à l'aménagement et à l'équipement de lieux ouverts pendant et hors temps scolaires pour les adolescents et les jeunes	Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires les plus fragiles.
		Poursuivre le développement du bus de la maison des ados	Favoriser les services de mobilité d'utilité sociale.



## **Axe 1 : Redynamisation des bourgs centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité**

### **« Pour reconquérir les cœurs de bourgs »**

- Soutenir une réflexion préalable, créative, collective et globale de (re)conquête du cœur de bourg
- Construire un habitat innovant et performant :
  - Soutenir la rénovation de logements, la démolition, la réhabilitation et la (re)construction (dents creuses) dans les cœurs de bourgs, sous maîtrise d'ouvrage publique et privée (bonus "éco" et social, "au-dessus des commerces")
  - Soutenir l'aménagement des résidences seniors (critères "éco")
- Permettre l'accès au logement pour les plus jeunes : soutenir l'animation de la plateforme logement initiée par la mission locale
- Stimuler la vie économique : soutenir les aménagements publics à vocation commerciale dans les bourgs-centres
- (Ré)animer le cœur de bourg :
  - soutenir la réhabilitation de tout bâtiment public qui contribue à la revitalisation du cœur de bourg (bonus "éco" et / ou "dernier commerce"), ayant une vocation culturelle, économique, sociale ou de services au public). Si besoin, intervention sur le bâti jugé « point noir » dans le cœur de bourg par des opérations de démolition.
  - permettre l'accès au Wifi libre dans chaque cœur de bourg (accompagnement technique Mission numérique)
  - téléphonie en cœur de bourg (zone blanche) : quid de la technologie via l'ADSL (contact prévu avec Nièvre numérique) ?

## Axe 2 : Développement de l'attractivité du territoire et emploi

### « Pour transformer nos ressources en richesses »

L'objectif recherché concerne à la fois la population et les acteurs économiques :

- permettre aux habitants de rester sur le territoire, d'attirer et de pérenniser l'installation de nouveaux habitants en les accueillant sur un territoire dynamique, en leur assurant une offre de qualité et une proximité des services ;
- valoriser les atouts du territoire auprès des acteurs économiques, les accompagner dans leur projet, pour leur permettre de rester ou pour les attirer.

- (Ré) activer les moteurs de fréquentation touristique :
  - soutien à la réalisation d'équipements et aménagements renforçant l'offre de loisirs
  - aider à la mise en œuvre des contrats de stations (St Honoré, Grands Lacs, Canal...) : aides aux aménagements publics, aux hébergements touristiques spécifiques au secteur donné, aux opérations de promotion et communication
  - accompagner la modernisation des hébergements professionnels en hôtellerie et hôtellerie de plein-air, soutien aux hébergements de groupe et innovation dans les concepts d'hébergement
  - accompagner les équipements nécessaires à la création et à la rénovation de résidences touristiques et habitats collectifs de loisirs (Montigny en Morvan, Saint-Agnan, les Settons, Baye...)
- Soutenir l'activité économique :
  - soutenir la réalisation d'opérations "prêt à l'emploi" à vocation économique, dont l'agriculture (bonus en zone artisanale, cœur de bourgs, Bonus "+" pour les villages d'artisans)
  - soutenir une signalétique de proximité pour l'offre de services et d'activités
  - accompagner les réflexions prospectives de développement de l'activité et de l'emploi
  - accompagner le maintien des chantiers d'insertion
- Développer l'accès au numérique :
  - contribuer à l'équipement des écoles connectées en Pays Nivernais Morvan
  - installer, développer et animer les télécentres, Fab'Lab' et espaces de travail partagé
  - accompagner le développement du télétravail (promotion, communication)
  - accompagner les projets d'universités en ligne
  - soutenir l'équipement des centres de ressources en robotique pédagogique
  - soutenir le développement d'objets connectés permettant la promotion du territoire (ex. : sapins connectés)

- Promouvoir l'offre du territoire :
  - soutenir le recours à des compétences en communication pour promouvoir l'offre du territoire (activités, "pépites", services, offre culturelle...)
  - accompagner la réalisation d'outils, de supports de com' (dans le cadre d'une réflexion globale "comment je touche ma cible ?")
  - embauche par le Pays et forfait "jours" de mise à disposition pour les acteurs ?
  
- Créer "valeur ajoutée et autonomie" pour une agriculture de demain
  - accompagner à la création de lieux-test agricole, ou favoriser l'accès au foncier pour des installations peu consommatrices (ex. : maraîchage)
  - aider l'équipement des établissements de restauration collective pour favoriser l'approvisionnement local
  - soutenir l'animation et les initiatives de groupes locaux de développement agricole collectives (= outils de communication, organisation de rencontres, de formations, mise en œuvre d'expérimentations techniques...)
  - accompagner le développement et la modernisation des outils collectifs de transformation et de commercialisation des filières agricoles (ex. abattoirs, atelier de découpe, marché au cadran,...) - bonus d'aide pour l'intégration d'énergie renouvelable pour l'eau chaude sanitaire ?
  - accompagner les projets de petites méthanisations (ex. : lien élevage/maraîcher pour la valorisation de la chaleur) et/ou les projets collectifs de méthanisation (partenariats collectivités/agriculteurs)

### **Axe 3 : Cohésion sociale et valeurs de la République / citoyenneté**

#### **« Pour être heureux et solidaires ICI »**

- (Ré) activer les solidarités :
  - soutenir la rénovation et l'aménagement d'espaces publics propices à la rencontre et aux échanges : salle des fêtes, jardins partagés, espaces sportifs, cafés associatifs, espaces culturelles... Si besoin, intervention sur le bâti jugé « point noir » par des opérations de démolition
  - développer les services d'accueil de jour (extension et aménagements des locaux)
  - soutenir la création d'une plateforme de répit aux aidants (issue du bilan de l'expérimentation initiée sur le Pays Nivernais Morvan)
- Exploiter les ressources de la Culture :
  - soutenir les ateliers de pratiques artistiques et la mise en place des Contrats Locaux d'Éducation Artistique
  - soutenir la création de lieux dédiés à la création et à la diffusion artistique

### **Axe 4 : Mobilités locales et accessibilité au territoire**

#### **« Pour faciliter les déplacements en Nivernais Morvan »**

- Répondre aux besoins de mobilité en proximité :
  - conforter et développer la plateforme de mobilité du Pays Nivernais Morvan (animation et investissement)
  - recourir à l'expertise pour devenir organisateur de transport
  - soutenir les expérimentations d'offres de mobilité adaptées aux besoins du territoire et des solutions de multi-modalités innovantes
- Permettre l'itinérance des services marchands et non marchands
- Soutenir les projets marchands et non marchands qui s'appuient sur l'itinérance pour proposer leur service

## Axe 5 : Transition écologique et énergétique

- Sensibiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage et les artisans sur la rénovation thermique, l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans la rénovation des bâtiments :
  - accompagner la rédaction des appels d'offres (marchés publics)
  - définition de clauses environnementales, notamment pour favoriser l'utilisation de produits bio-sourcés et valoriser les ressources locales (mise en place de lots dissociés pour permettre aux entreprises locales de répondre)
  - faciliter l'accès à la commande publique (constitution de groupement d'entreprises)
  - mettre en place un bonus d'aides pour les projets de réfection des bâtiments avec rénovation thermique BBC, utilisation de matériaux bio-sourcés locaux ou utilisation d'énergie renouvelable (*seuil et objectifs à définir*).
- Aider les communes à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : aider l'acquisition de matériels alternatifs
- Soutenir les actions de sensibilisation à la rénovation énergétique des logements privés : aider la plateforme Nièvre rénov' qui assure l'accompagnement mais manque de moyens de sensibilisation (ambassadeurs de l'énergie)
- Préserver et valoriser la biodiversité (cf. animation PNR Morvan, notamment la charte forestière) :
  - inciter les collectivités, à leur niveau, à mettre en œuvre une gestion sylvicole qui va plus loin dans la préservation de la biodiversité (diversité des espèces plantés)
  - inciter les collectivités à accroître les surfaces de forêts communales par la reprise des biens sans maîtres (communiquer sur cette procédure et voir les possibilités d'aides à l'acquisition)
  - mettre en place des actions de pédagogie à destination du public (sensibilisation à la préservation de la biodiversité)
- Accompagner les projets à énergie douce (en lien direct avec la SEM Nièvre Energies) :
  - apporter un appui technique et stratégique (maîtrise du foncier notamment) aux collectivités
  - proposer la réalisation de projets locaux : aider les études de zonage, les études plus approfondies (mâts de mesures, par exemple)

## Axe 6 : Accès aux services publics et marchands et aux soins

- Poursuivre notre mobilisation sur l'offre de soins :
  - soutenir la création, l'extension et l'aménagement et les équipements collectifs dans les maisons de santé (y compris les logements de stagiaire)
  - renforcer et pérenniser les postes de coordination des maisons de santé sur la base d'un profil de poste et d'un cahier des charges défini
  - aider la recherche de professionnels de santé (maîtrise d'ouvrage ComCom)
- Maintenir et développer la présence des services publics : soutenir l'animation des Maisons de Services au Public
- Garantir une qualité d'accueil enfance jeunesse :
  - accompagner la création et la rénovation de lieux d'accueil pour l'enfance, aménagement immobilier et mobilier : accueil collectif d'enfants hors temps scolaire, centres de loisirs, RAM
  - aider la création, la rénovation, l'aménagement et l'équipement de lieux ouverts pendant et hors temps scolaires (soir et week-end) pour les adolescents et les jeunes

### III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

#### A) La gouvernance

Le principe d'une gouvernance élargie a été arrêté afin d'inscrire le contrat dans une vraie logique de territoire et dans une cohérence globale des projets portés par les différents acteurs. Ainsi, le Conseil régional, le Conseil départemental et les communautés de communes, avec l'intégration de la perspective de leur nouveau périmètre dans la réflexion, ont été pleinement associés au contrat.

Un travail de mise en commun des projets d'action a été réalisé avec certaines intercommunalités et le PETR.

Le PETR a réuni ses membres pour leur présenter l'état d'avancement des travaux et discuter des premières propositions issues des groupes de travail.

Ainsi, le comité de pilotage est composé des représentants des porteurs et des signataires du contrat, tels que visés au début du document.

Ce comité de pilotage assurera le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat, et il se réunira à cet effet à raison d'une fois par semestre.

#### B) L'ingénierie mobilisée

Lors de la première réunion d'échanges pour la mise en place d'un contrat de ruralité sur le PETR Pays Nivernais Morvan, il a été décidé de mettre en place, en plus du comité de pilotage mentionné ci-dessus :

- une équipe projet État aux côtés et en appui de l'équipe projet du PETR. Pour la Préfecture de la Nièvre, cette équipe est composée de Madame la Sous-préfète de Château-Chinon, référente ruralités pour le département et coordinatrice pour les contrats, de la chargée de mission « ingénierie territoriale » et de représentants du pôle égalité des territoires et des chances. Des réunions ont permis de coordonner, dans le respect des compétences et des besoins de chacun, les propositions de travail, les échéances et les réunions des groupes de travail, de faire un point sur les travaux en cours.

- des groupes de travail co-animés par les services de l'État et les agents du PETR, sur chaque pilier à envisager au contrat. Ceux-ci avaient pour objectifs de préparer le diagnostic, de proposer les grands objectifs et le plan d'action, avant la présentation au comité de pilotage. Ils ont réuni des élus, de nombreux opérateurs et acteurs intervenant dans les domaines relatifs aux différentes thématiques qui, s'ils ne pouvaient se déplacer pour les réunions, ont pu faire part de leurs contributions par écrit.

- en outre, préalablement à ces groupes de travail, chaque service de l'État et opérateur a été invité à présenter une contribution écrite sur les grandes actions en cours ou envisagées dans son domaine d'activité.

### **C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

Au regard du délai de signature du contrat souhaité par les porteurs du contrat et des modalités de mise en place du récent projet de territoire du Pays Nivernais Morvan « sur la route des villages du futur » (mai 2015), le présent contrat s'inscrivant dans sa continuité, et pour lequel les habitants et les acteurs de la société civile avaient été associés, il a été décidé d'un commun accord de s'appuyer sur les résultats du travail participatif initié par le PETR Pays Nivernais Morvan dans la construction de son projet de territoire.

Néanmoins, une réunion publique sera organisée en 2017, à l'issue de la période de réserve électorale, afin d'informer les habitants et les acteurs sur les projets envisagés et d'échanger avec eux. Préalablement, une consultation sera ouverte sur le Web, avec une information dans les journaux locaux, afin de sensibiliser la population.

### **Partenaires du contrat : les raisons d'un engagement sur ce territoire**

- pertinence du territoire et du bassin de vie pour la mise en œuvre d'actions ;
- multiplicité d'acteurs socio-économiques ;
- diversité de la population dans son âge, dans sa condition sociale et professionnelle, dans ses besoins et attentes ;
- nombreux enjeux de développement dans toutes les composantes du territoire : économie, emploi, santé, éducation, social, transports, environnement... ;
- pluralité des projets et des actions envisagés

ont conduit de nombreux partenaires au niveau régional, départemental et local à vouloir s'engager dans le contrat de ruralité du PETR Pays Nivernais Morvan afin d'y apporter conseil et expertise, d'accompagner les projets de manière globale, coordonnée et cohérente.

### **D) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations**

**La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. La CDC a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. La CDC souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et de l'immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et les réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;



- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver economy.

La Caisse des Dépôts et Consignations peut intervenir selon différentes modalités :

- prêts à long terme sur fonds d'épargne pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale ;
- mobilisation des ressources internes de la CDC et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité en amont des projets ;
- investissement sur fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

La Caisse des Dépôts assure notamment pour le compte de l'État :

- l'animation nationale du réseau des Maisons de services au public ;
- la gestion du financement des dispositifs TEPCV ;
- la gestion financière et opérationnelle ainsi que le co-financement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la CDC pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la CDC, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les différents maîtres-d'ouvrage concernés.

**Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts et Consignations pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du PETR Pays Nivernais Morvan, les dispositifs suivants :**

Dans le domaine de l'accès aux services et aux soins :

- Maisons de Services Aux Publics (MSAP) : la Caisse des Dépôts est mandatée par l'État pour assurer l'animation du réseau des Maisons de services au public (MSAP)
- investissement dans les résidences services pour personnes âgées et investissement et/ou prêt dans le secteur médico-social

Pour la revitalisation des centres-bourgs :

- apport d'ingénierie aux collectivités et étude sur la faisabilité d'un outil de portage des cellules commerciales de centre bourg, en lien avec la SEM Nièvre Aménagement.

En matière d'attractivité du territoire :

- touristique : investissement dans des projets d'hébergements touristiques à portage privé
- économique : financement des associations de prêts d'honneur pour l'aide à la création et à la reprise d'entreprises
- accompagnement méthodologique de Mairie-conseils pour des stratégies territoriales de circuits-courts (alimentaires, filière bois, ressources énergétiques, économie circulaire)
- numérique : apport en ingénierie sur les usages (télé-travail) et en prêts pour le projet de constitution d'un réseau départemental de fibre optique.

Concernant la transition écologique :

- financement pour le compte de l'État de l'ingénierie des Territoires à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV)
- prêts pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Dans le domaine de la cohésion sociale :

- soutien de la CDC à l'animation par l'ADIE du Contrat à Impact Social, en lien avec les services de l'État.

**E) Engagement de partenariat de la Banque de France**

**La Banque de France** assure notamment, au titre de ses missions, le service économique à la collectivité. Réalisé au travers d'une implantation départementale, ce service économique s'adresse aux ménages et aux entreprises pour l'ensemble du territoire concerné :

- services aux plus défavorisés : traitement des dossiers de surendettement (1.174 dossiers définitivement traités dans le département, 281 désignations d'établissements bancaires pour le droit au compte) ;
- cotation des entreprises et médiation du crédit pour les PME et accompagnement des TPE ;
- réalisation d'enquêtes de conjoncture nationales et régionales toujours très attendues par les chefs d'entreprise.

Enfin, la récente mission d'éducation financière des publics confiée à la Banque de France permet d'informer l'ensemble des travailleurs sociaux et les professeurs.

**F) Engagement de partenariat du Commissariat du Massif central**

**La stratégie du Massif central** a défini trois enjeux majeurs : reconquête démographique, création de richesse et accessibilité du territoire, dont la convention de massif pour la période 2014-2020 et le programme opérationnel FEDER constituent les outils opérationnels pour y répondre.

Les thématiques retenues dans ses documents sont les suivantes :

- attractivité des territoires par la mise en place de politiques d'accueil pour les populations et entreprises, de services innovants (mobilité, médecine, usages des TIC), politiques de revitalisation de centres-bourgs ;

- production et valorisation des richesses : appui aux filières (pierre, bois, luxe-cuir, IAA), tourisme, développement de produits culturels, valorisation des produits de montagne et des milieux ouverts herbacés ;
- accompagnement du changement climatique : préservation de la biodiversité, des milieux ouverts herbacés, recherche de solutions innovantes pour la promotion de la production et de la distribution d'énergie renouvelable ;
- études prospectives.

Les thématiques proposées par le contrat de ruralité rejoignent les enjeux du Massif central. La contribution de celui-ci aux contrats pourrait être financière : financement de projets entrant dans les programmes (financement d'un démonstrateur, accompagnement de la stratégie d'un centre-bourg, soutien à une politique d'accueil) mais aussi en termes d'expertise ; les chargés de mission sont spécialisés par thématique et ont une connaissance fine des territoires et des projets qui relèvent de leur compétence.

Le territoire de la région Bourgogne Franche-Comté sur le Massif central est très limité, notamment autour du Morvan. Par ailleurs, le commissariat de massif intervient soit par projet, soit par appel à projet. Les contrats de ruralité devraient donc permettre au Massif de faire évoluer ses outils et méthodes en identifiant les besoins non couverts du territoire (clause de revoyure en 2017).

### **G) Engagement de partenariat de la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre**

Les contrats de ruralité représentent un outil supplémentaire, pour compléter le dispositif de réponse aux besoins des familles du département.

Le contrat de ruralité du PETR Pays Nivernais Morvan pourra accompagner et développer la politique d'accès au service public en propre de la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**, tel qu'il est défini dans l'axe 6 concernant « l'accès aux services publics et marchands et aux soins », et qui se traduit de manière concrète par une participation active de la CAF de la Nièvre aux MSAP afin de démultiplier les lieux d'information autour des droits aux prestations légales servies par la CAF, et bien entendu la valorisation et l'accompagnement de ses usagers autour des téléservices disponibles sur [caf.fr](http://caf.fr).

Pour cet axe de développement, la CAF de la Nièvre est particulièrement intéressée par l'ensemble des actions prévues dans le contrat de ruralité ayant pour objectifs d'une part de réduire les zones blanches privées de l'accès aux nouvelles technologies, et d'autre part les actions visant à accompagner les personnes les plus éloignées de l'usage du numérique de manière générale et de l'usage des téléservices, mis à disposition par les services publics en particulier.

La CAF de la Nièvre est par ailleurs au cœur de la politique de développement des structures d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, relais assistants maternels tant dans leur création que dans les projets de rénovation des structures existantes), des accueils de loisirs, de l'animation de la vie sociale, à travers l'agrément et les financements apportés aux centres sociaux par la CAF.

La CAF contribue à la cohésion sociale sur le territoire du Pays Nivernais Morvan par une offre globale qui se traduit par les financements qu'elle attribue aux allocataires et aux partenaires, l'accompagnement de ses conseillers techniques auprès des collectivités et des gestionnaires, et celui de ses travailleurs sociaux auprès de familles allocataires. Sur le Pays Nivernais Morvan, 3 879 allocataires soit 9 660 personnes sont couvertes par la CAF, ce qui représente 26% de la population du territoire.

Au-delà du paiement des prestations familiales, la CAF contribue au développement du territoire. Sur le Pays Nivernais Morvan, la CAF finance :

- 9 centres sociaux dont les finalités sont l'inclusion sociale, le développement du lien social, la prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté ; l'objectif transversal de ces structures est le « vivre ensemble »
- des structures petite enfance (crèches, micro crèches) et des relais assistants maternels qui permettent aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle ; à cela s'ajoutent des financements aux allocataires qui ont recours à une assistante maternelle
- les accueils de loisirs : périscolaires, mercredi, vacances et les temps d'accueils dans le cadre de la réforme des temps scolaires
- des actions de soutien à la parentalité, des actions d'accompagnement à la scolarité.

#### **H) Engagement de partenariat de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre**

L'Assurance Maladie partage l'intérêt des pays et du Conseil départemental de la Nièvre dans l'engagement du Gouvernement, en faveur de la ruralité et soutient cette démarche. L'Assurance Maladie s'associe donc au contrat de ruralité, et confirme son engagement quant à l'accès aux droits de ses différents publics.

La CPAM de la Nièvre axe particulièrement ses actions, en lien avec ses partenaires, sur :

- la lutte contre la fracture numérique, notamment par le déploiement des visio-guichets via les MSAP ;
- les actions de promotion du territoire envers les personnels de santé ;
- la mise en œuvre du Plan Local d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions et des Ruptures (PLANIR).

#### **I) Engagement de partenariat de l'Académie de Dijon**

L'Éducation nationale souhaite formaliser son engagement au titre de l'axe 2 du contrat de ruralité concernant « le développement de l'attractivité du territoire et l'emploi », notamment en matière de contribution à l'équipement des écoles connectées. Aux côtés des collectivités territoriales qui assurent l'équipement, la maintenance et la prise en main du matériel, l'Éducation nationale intervient en accompagnement à l'élaboration des projets, en apportant expertise et conseil (DSDEN et DANE). L'Éducation nationale contribue également au suivi et à l'accompagnement, individuel ou collectif, des enseignants dont les écoles sont équipées. L'Éducation nationale assure enfin la formation pédagogique aux usages du numérique.

## **J) Engagement de partenariat de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Les pratiques artistiques et culturelles et la création seront encouragées compte tenu des structures existantes sur le territoire et des actions menées, dans le domaine du spectacle vivant, des arts de la rue, de la lecture publique, des arts plastiques et de la musique notamment. Les projets structurants en matière d'éducation artistique et culturelle et en matière de développement de la lecture pourront tenter de trouver une nouvelle cohérence d'ensemble territoriale, avec le contrat de ruralité : contrat local d'éducation artistique à Luzy, et à Châtillon-en-Bazois, contrat territoire lecture à Lormes, projets d'éducation artistique et culturelle des structures corbigeoises, projet culturel du Parc naturel régional du Morvan par exemple.

La variété des partenaires culturels qui œuvrent pour les publics du territoire sont des atouts pour son rayonnement. La poursuite d'une politique publique culturelle, mutualisée entre les différents partenaires institutionnels, permettra de promouvoir un aménagement culturel équilibré, en fonction des disciplines et compte tenu des atouts patrimoniaux du territoire. Elle contribuera aussi à développer l'attractivité du territoire, en participant notamment au développement de l'activité économique et au développement du numérique.

## **K) Engagement de partenariat de la Fédération des centres sociaux de la Nièvre**

Fruits d'une implantation historique, les centres sociaux maillent l'ensemble du département de la Nièvre et sont présents dans chaque ancien canton du Pays Nivernais Morvan, à Brinon-sur-Beuvron, Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois, Corbigny, Lormes, Luzy, Montsauche-les-Settons, Moulins-Engilbert et Saint-Saulge.

Ancrés dans les réalités de leur territoire, les centres sociaux portent des valeurs citoyennes et républicaines qui visent la cohésion sociale et la solidarité.

Dans ce cadre, **la Fédération des centres sociaux de la Nièvre** soutient tous les centres sociaux dans leur participation au développement de leur bassin de vie, dans des secteurs tels que l'animation sociale, la culture, la petite enfance, le soutien à la parentalité, le service aux habitants, la prévention pour la santé, la participation à la vie sociale des personnes retraitées ou l'insertion par l'activité économique, auprès de publics de toutes générations et de tous horizons.

C'est pourquoi, souhaitant poursuivre ce long travail de coopération institutionnelle auprès de tous les acteurs du Pays Nivernais Morvan, la Fédération des centres sociaux de la Nièvre s'engage dans le contrat de ruralité du Pôle d'équilibre territorial, notamment à travers l'axe 3 « cohésion sociale, valeurs de la République et citoyenneté ».

## **L) Engagement de partenariat de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale**

L'Artisanat est un pilier de l'économie de proximité et contribue largement à la qualité de vie des populations présentes sur les territoires en replaçant l'homme au cœur de la société et de son fonctionnement local.

En étant présentes en milieu urbain, en péri-urbain et en milieu rural, les entreprises artisanales sont garantes du maillage économique du territoire.

Près de 850 entreprises artisanales sont installées sur le PETR Pays Nivernais Morvan et emploient plus de 1000 salariés.

Les entreprises artisanales participent activement à la vie économique locale. En outre, l'artisanat constitue un outil d'aménagement du territoire avec une dimension sociale supplémentaire, puisqu'il favorise l'ancrage des populations notamment dans les zones rurales. Il propose des services - parfois parmi les derniers - à la population locale. L'économie de proximité est centrée sur les relations humaines, elle instaure la confiance tant entre ses acteurs que dans la relation au consommateur.

C'est pourquoi **la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale (CMAI)** souhaite s'impliquer dans ce contrat, les thématiques proposées correspondant aux enjeux de l'artisanat.

### **M) Engagement de partenariat de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre**

**La Chambre d'Agriculture de la Nièvre** est particulièrement intéressée pour devenir un partenaire privilégié dans le cadre du contrat de ruralité. En effet, plusieurs orientations évoquées lors des précédents comités nous semblent vitales au développement des territoires ruraux, et semblent correspondre à nos orientations.

Dans le cadre de cette démarche, il nous semble important :

- de soutenir l'animation pour des projets de groupes,
- de soutenir la connaissance d'expériences en dehors de la région,
- de soutenir l'accès des stagiaires ou apprentis venus de l'extérieur et favoriser leur hébergement,
- de soutenir l'accès au remplacement des agriculteurs,
- d'encourager la formation des demandeurs d'emploi en faveur des métiers de l'agriculture, y compris par le biais de la formation à distance,
- d'encourager la montée en compétence des travailleurs du domaine agricole,
- d'encourager la création de valeur ajoutée,
- de développer l'accès au haut débit et à la téléphonie mobile dans tout le département,
- de développer la connaissance précise de nos ressources en bois pour mieux l'exploiter durablement,
- de promouvoir les énergies renouvelables en favorisant les énergies solaires et la méthanisation.

### **N) Engagement de partenariat du Cabinet Conseil Développement Habitat Urbanisme**

Dans le cadre des futurs contrats de ruralité sur le département, il semble important de s'intéresser à la problématique du développement de territoire.

**Le Cabinet Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU)**, intervient à double titre sur le département :

- En tant que prestataire (pour le compte du Conseil Départemental, de Nevers Agglomération, de différentes communes...) sur l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG...) et l'urbanisme (opérations cœur de village, PLU, cartes communales...).
- En tant que partenaire sur ces mêmes domaines, notamment au sein du Collectif Départemental de l'Habitat.

Ses interventions se placent dans au moins 2 des 6 volets du contrat de ruralité : la revitalisation des bourgs centres et la transition écologique.

Aujourd'hui, le CDHU passe en partie par des marchés publics pour l'exercice de ses missions. Il semblerait tout à fait intéressant de disposer sur le territoire d'une « agence d'urbanisme rurale », à disposition des territoires (en particulier les EPCI) sans contrainte de marché. La compétence existe localement. Ce serait une façon de la valoriser. Cela n'empêcherait pas, une fois les projets définis, de faire appel à des prestataires via des marchés publics, comme le font les territoires dotés d'une agence d'urbanisme ou d'une entité équivalente (quelle que soit sa forme et son montage juridique).

Cette création d'une agence d'urbanisme rurale pourrait être l'action à flécher sur le premier objectif opérationnel « Soutenir une réflexion préalable, créative, collective et globale de (re)conquête du cœur de bourg ».

Pour le reste, l'engagement du CDHU pourra se porter sur l'objectif opérationnel du thème « Habitat » : « Construire un habitat innovant et performant ». La première action « Soutenir la rénovation de logement, la démolition, la réhabilitation et la (re)construction dans les cœurs de bourgs, sous maîtrise d'ouvrage publique et privée » est celle qui concerne le plus directement les activités du CDHU.

### **O) Engagement de partenariat de l'ADEME**

**L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)** participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ADEME constitue un vecteur important pour massifier les solutions identifiées et mobiliser tous les acteurs, dont les territoires, dans ses domaines d'intervention liées à la transition énergétique, écologique et économique et ainsi lutter contre le changement climatique et la raréfaction des ressources.

Les actions de l'ADEME s'organisent donc autour de trois grands enjeux de la Transition énergétique, écologique et économique :

- Accélérer son déploiement
- Innover et préparer l'avenir
- Contribuer à l'expertise collective

Ainsi au niveau territorial, l'ADEME promeut et soutient les démarches territoriales, qui portent un modèle de développement global visant un changement de comportement de l'ensemble des acteurs des territoires.

Elle accompagne les collectivités territoriales, en intégrant les nouvelles compétences qui leur sont attribuées, pour mobiliser tous les acteurs dans une perspective de projet de territoire.

L'ADEME accompagne les territoires ruraux en apportant ingénierie, conseils et expertise. Elle a ainsi développé un ensemble de relais et réseaux qui irriguent le territoire pour un accompagnement de proximité : Espaces info énergie, Conseillers en énergie partagés (CEP), conseillers d'entreprises, chargés de mission énergies renouvelables...

Au-delà de cet accompagnement, l'ADEME contractualise avec les territoires les plus ambitieux pour développer des démarches territoriales intégrées. C'est le cas des Territoires à énergie positive (TEPOS), des Plans climat-énergie territoriaux volontaires (PCET) et des territoires Zéro déchet zéro gaspillage (ZDZG). Enfin, sur le thème de la rénovation énergétique des logements, l'ADEME contractualise avec les territoires volontaires pour créer des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Elle anime et accompagne ces différents réseaux.

Seules les aides pluriannuelles à l'ingénierie apportées par l'ADEME sont rappelées dans les contrats de ruralité. A noter cependant qu'elles obéissent à la comitologie propre à l'ADEME dans la limite de ses disponibilités budgétaires adoptées en Conseil d'administration.

L'ADEME poursuivra son accompagnement aux porteurs de projets de territoires y compris en matière d'aides à l'investissement. L'ensemble des aides de l'ADEME sont rappelées pour mémoire en annexe.

#### **P) Engagement de partenariat du Syndicat Intercommunal d'Énergies D'Équipement et d'Environnement de la Nièvre**

**Le Syndicat Intercommunal d'Énergies D'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)** et le Département ont bâti une stratégie énergétique à moyen et long termes pour la Nièvre. Des ambitions de réduction des consommations énergétiques et de gaz à effet de serre ainsi que de production d'énergies renouvelables ont été établies. Les territoires nivernais en seront les principaux opérateurs par leurs politiques et projets qu'ils soutiendront.

Le SIEEEN poursuit les objectifs suivants :

- une réduction des consommations énergétiques de 23% à l'horizon 2020 et de près -40% à l'horizon 2030,
- un développement ambitieux des ENR, visant à multiplier par trois la production renouvelable d'ici 2030 par rapport à la situation de 2014.

L'ambition est ainsi d'atteindre un taux de suffisance énergétique de 35% en 2020 et de 50% en 2030.



Le territoire du Pays Nivernais Morvan avec le Parc du Morvan ont déjà engagé plusieurs initiatives qui rejoignent cet enjeu au combien consensuel aujourd'hui et transversal. Le SIEEEN, de par ses multiples compétences, a participé à bon nombre d'entre elles.

Aujourd'hui, les actions identifiées dans le contrat de ruralité s'inscrivent dans cette stratégie :

- Rénovation énergétique des logements : soutien à une plateforme territoriale de rénovation, actions de lutte contre la précarité énergétique, encouragement à la rénovation énergétique des logements communaux,
- Rénovation énergétique des bâtiments publics : incitation à la poursuite des audits énergétiques, soutien aux appels à projet haute performance énergétique, appels à projet établissements de santé,
- Entreprises : activités commerciales en milieu rural ciblant les activités touristiques,
- Marketing territorial construit sur l'image de transition énergétique,
- Énergies renouvelables : éolien (appui technique et stratégique), bois énergie (structuration de l'approvisionnement bois ...) et méthanisation, 3 priorités
- Développement de l'activité économique autour des métiers de la transition énergétique,
- Mobilité décarbonée dont les infrastructures de recharges de véhicules électriques,
- Animation et planification énergétique territoriale.

Il apparaît que la transition énergétique touche directement plus de 50% des projets potentiellement éligibles au contrat de ruralité.

Le Pays Nivernais Morvan pourra compter sur le SIEEEN, un des principaux opérateurs énergétiques de la Nièvre, qui portera et accompagnera un grand nombre de ces projets comme il l'a fait dans les démarches territoriales TEPOS, TEPCV. Il soutient la démarche de contrat de ruralité défendu par le Pays, les territoires ruraux contribuant très largement aux objectifs nationaux de transition énergétique.

### **Q) Engagement de partenariat du Parc Naturel Régional du Morvan**

**Le Parc naturel régional du Morvan** développe sur son territoire, dont font partie 53 communes du PETR du Nivernais Morvan, un projet de développement durable centré autour de la préservation et la gestion des patrimoines, de la transition écologique et énergétique, de la valorisation économique de ses richesses naturelles et de ses savoir-faire, de la solidarité et de l'éducation.

En lien étroit avec le PETR et en partenariat avec l'État, les communautés de communes et les acteurs concernés, il mobilisera, dans le cadre de ce contrat de ruralité, son ingénierie et les moyens financiers qu'il pourra réunir au profit des actions suivantes :

- la transition écologique et énergétique ;
- la revitalisation des bourgs-centres et la requalification des espaces publics ;
- la création des lieux tests agricoles et la valorisation des productions locales ;
- le renforcement et la qualification de l'offre touristique, notamment dans le domaine des activités « Pôle Nature » ;
- la promotion de la « Destination Morvan »

## V) Suivi et évaluation du contrat

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

Une évaluation annuelle des actions engagées sera réalisée chaque année dans le cadre du comité de pilotage, action par action : état d'avancement et réalisation.

## V) Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le jour de sa signature.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021, et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster le plan d'actions, si nécessaire.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat signé le 3 mars 2017, à Moulins-Engilbert

### **Signataires**

<p><b>Préfecture de la Nièvre</b></p> <p>M. Joël MATHURIN</p>	<p><b>Syndicat mixte PETR Pays Nivernais Morvan</b></p> <p>M. Christian PAUL</p>
<p><b>Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté</b></p> <p>Mme Marie Guite DUFAY</p>	<p><b>Conseil Départemental de la Nièvre</b></p> <p>M. Patrice JOLY</p>
<p><b>Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny</b></p> <p>M. Jean-Charles ROCHARD</p>	<p><b>Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs</b></p> <p>M. Jean-Sébastien HALLIEZ</p>
<p><b>Communauté de communes Bazois Loire Morvan</b></p> <p>Mme Dominique JOYEUX</p>	<p><b>Communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais</b></p> <p>M. Christian PERCEAU</p>

<b>Parc Naturel Régional du Morvan</b>	<b>Caisse des Dépôts et Consignations</b>
M. Patrice JOLY	M. Antoine BREHARD
<b>Banque de France</b>	<b>Conseil Départemental d'Accès au Droit</b>
M. Thierry GOMOT	M. Thierry CELLIER
<b>Académie de Dijon – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale</b>	<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre</b>
M. Philippe BALLE	M. Franco ORSI
<b>Chambre d'Agriculture de la Nièvre</b>	<b>Chambre des Métiers et de l'Artisanat – section territoriale</b>
M. Eric BERTRAND	M. Emmanuel POYEN
<b>Caisse Régionale de Mutualité Sociale Agricole</b>	<b>Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Bourgogne-Franche-Comté</b>
M. Dominique BOSSONG	M. Jean-Luc DESBROSSES
<b>Groupe La Poste</b>	<b>Pôle Emploi – direction territoriale</b>
M. Jacques PERRIER	M. Yves HUTIN

<p><b>Agence Régionale de Santé</b></p> <p>M. Régis DINDAUD</p>	<p><b>Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre</b></p> <p>M. Marc RAKOTONIRINA</p>
<p><b>Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre</b></p> <p>M. Jean-Louis BILLET</p>	<p><b>Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre</b></p> <p>M. Michel DE JOIE</p>
<p><b>Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)</b></p> <p>Mme Blandine AUBERT</p>	<p><b>Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)</b></p> <p>M. Guy HOURCABIE</p>
<p><b>Nièvre Numérique</b></p> <p>M. Fabien BAZIN</p>	<p><b>Mission Numérique Nivernais Morvan</b></p> <p>M. Pascal RIBAUD</p>
<p><b>Cabinet Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) – délégation départementale</b></p> <p>M. Gautier CHOL</p>	<p><b>Nièvre Habitat</b></p> <p>M. Jacques LEGRAIN</p>
<p><b>Logivie</b></p> <p>M. Gérard PERNETTE</p>	<p><b>Mission Locale Nivernais Morvan</b></p> <p>M. Fabien BAZIN</p>

# ANNEXES

## ANNEXE 1 – Calendrier d'élaboration

Dates de réunions	Objet
mer. 7 sept. 16	Réunion de l'équipe de pilotage technique et stratégique de l'Etat : informations sur les contrats de ruralité et définition des priorités
ven. 16 sept. 16	Première réunion d'échanges pour l'élaboration du contrat de ruralité : présentation et méthodologie
mer. 21 sept. 16	Réunion interne Mme Higinnen/DIPIM : préparation de la mise en place du contrat de ruralité et préparation de la réunion du 5/10
jeu. 29 sept. 16	Rencontre Mme Higinnen/Mme Algret (directrice pays)/Chargée mission : échanges sur la problématique commune et les enjeux
	Réunion du Comité du Pays Nivernais Morvan
mer. 5 oct. 16	Réunion de cadrage avec les services de l'Etat pour la mise en place des groupes de travail : méthodologie, éléments, rétroplanning
Du 3 au 7 nov	1ère réunion des groupes de travail (6)
mer. 16 nov 16	Réunion Mme Higinnen/pilotes Etat pour la restitution des travaux des groupes de travail sur la partie diagnostic et définition des enjeux
jeu. 24 nov 16	Rencontre Mme Higinnen Mme Algret/Chargée mission : préparation de la mise en commun des propositions issues des groupes de travail
lun. 12 déc. 16	Rencontre Mme Higinnen Mme Algret/Chargée mission : point d'étape et préparation du comité de pilotage du 16/12
ven. 16 déc. 16	Réunion du Comité de pilotage
	Réunion du Comité du Pays Nivernais Morvan
ven. 10 févr. 17	Réunion sous-préfets Château-Chinon et Clamecy/Mme Algret/DIPIM : mise en commun et détermination des priorités d'action pour 2017 (suite aux retours des collectivités)

**ANNEXE 2 – Avancée au plan départemental  
des mesures des Comités Interministériels  
aux Ruralités**



Priorité	Thème	Mesure	Responsable (service, nom, fonction)	Etat d'avancement septembre 2016	Etat d'avancement décembre 2016	
<b>1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services</b>	<b>Accès aux services de santé</b>	Garantir un accès urgent en moins de trente minutes en formant 700 médecins correspondants du SAMU (MCS). Accélérer le déploiement des expérimentations en télé-médecine	ARS		Signature le 19 octobre 2016 d'une convention cadre multipartite relative à l'organisation de l'Aide Médicale d'Urgence pour les communes situées à plus de 30mn d'un SU/SMUR (2016-2019). Un contrat en cours de mise en œuvre dans le département. Actuellement: 10 sites de télé-médecine en fonctionnement dans la Nièvre	
		Signer 2550 contrats d'engagement de service public (CESP) pour lutter contre les déserts médicaux	ARS	3 CESP installés (1 à Magry-Cours, 1 au Centre Médical La Vénérie à Champlemy, 1 à Cosne-Cosne-sur-Loire). 1 projet d'installation à la MSP de Varzy en novembre 2017 et 1 projet d'installation à Decize en 2017.		
		Atteindre 1400 maisons de santé en service d'ici 2018	ARS DT ARS Préfecture	12 maisons de santé à ce jour dont ouvertures dernier trimestre 2015 MSP COSNE et GARCHIZY Ouverture dès T. 2016 MSP Tannay. D'autres ouvertures prévues fin 2016 et/ou en 2017 pour lesquelles les projets de santé sont validés (Semoise/Loire, Lormes, Corbigny, Maison des Spécialistes Nevers, projet conjoint MSP/Centre de Santé La Machine). D'autres projets de santé devraient être validés d'ici fin 2016 (Centre de santé de Nevers et MSP Imphy)	Perspective de 20 d'ici 2017	
		Favoriser l'exercice médical à l'hôpital - Création de la prime d'exercice territorial	ARS	4 contrats signés + 1 à venir		
	<b>Accès aux services publics</b>	Ouvrir 1000 maisons de service au public dès la fin 2016 grâce notamment au partenariat avec La Poste	Préfecture	20 MSAP + 1 projet à Montsauche-les-Settons		23 MSAP opérationnelles à partir du 1er janvier 2017 : - 13 MSAP portées par les centres sociaux - 4 MSAP portées par les collectivités - 6 MSAP portées par La Poste 2 projets sont également en cours pour l'année 2017 (Saint Benin d'Azy et La Charité sur Loire)
		Assurer une plus grande cohérence dans l'évolution des services publics en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)	Préfecture Conseil départemental	APP conseil départemental Démarche engagée : Le cabinet a été retenu Une réunion a eu lieu le 4 octobre 2016 Production de l'état des lieux-diagnostic en cours.		
		Créer 1000 facteurs-guichetiers avant fin 2017	La Poste	Opération en cours de mise en œuvre		Effectif courant 2017
		Consolider le réseau de la Mutualité sociale agricole (MSA) en milieu rural	DRAAF			Convention en cours de signature
	<b>Sécurité</b>	Permettre l'accès aux réseaux radio des forces de sécurité intérieure par les polices municipales	DDSP	14 communes identifiées 2 ont répondu : Cosne sur Loire et Guérisny		Démarche en cours
		Assurer une meilleure insertion des gardes particuliers dans le maillage territorial de la sécurité	DDSP	Liste des gardes particuliers et champêtre : ONF		
		Développer des conventions de coordination entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales	Gie	Préalablement à la mise en œuvre de cette interconnexion : - une étude de faisabilité technique devra être réalisée - 2 conventions seront à établir : l'une de portée générale et fonctionnelle entre l'état et le Préfet, l'autre concernera la mise à disposition des matériels entre le bénéficiaire et le commandant de groupement. A ce stade, un courrier a été adressé le 17/08/2016 à chacun des 14 maires dotés d'une police municipale. Les maires de Cosne-Cours-sur-Loire et Guérisny ont manifesté leur intérêt pour initier une démarche en ce sens. Concernant le volet financier relatif à l'entretien des matériels, le FSIL ouvre certaines perspectives. Pour autant, l'éligibilité à ce dispositif d'interopérabilité doit, pour rester cohérent et efficace, s'adresser à des polices municipales dotées d'un certain nombre d'agents. Ce qui est plus particulièrement le cas sur Cosne-Cours-sur-Loire.		Démarches en cours pour Cosne et Guérisny
		Expérimenter des partenariats avec les acteurs locaux pour renforcer la présence de proximité de la gendarmerie	Gie	Démarche partenariale et solidaire qui consiste à associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur propre environnement. Un protocole doit être signé entre les forces de sécurité de l'État et les élus. Depuis 2015, 5 protocoles ont été signés avec les communes de La Celle sur Loire, St Pierre le Moutier et Varennes-Vauzelles, Nancy et Trossanges.		Un nouveau protocole a été signé le 17 novembre 2016 pour la commune de St Martin d'Heuille
		Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier	SDIS	6 écoles de JSP Actions auprès des élèves des écoles primaires et collèges Projet de créer une école de JSP par EPCI		
		<b>Education en milieu rural</b>	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015 l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Rectorat Dasen	Soutien au conseil départemental « plan numérique ». Equiper l'ensemble des collèges du département. Initiative Morvan. 3 pistes pour le 1er degré : plan numérique éducatif (27 collèges et 10 écoles primaires retenues). Projet écoles connectées du pays Nivernais Morvan (7 écoles). Équipement de certaines communes avec soutien de la DETR (6). En parallèle formation et accompagnement des équipes enseignantes de ces écoles.	
	Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles					
	Atteindre 100 % des écoles rurales couvertes par un projet éducatif territorial et faciliter le développement des activités périscolaires		Préfecture Dasen	Appui des services de la DSDEN et des IEN à la construction et à l'actualisation des PEDT. Réunions régulières du groupe départemental de suivi : réunion prévue à la rentrée scolaire 2016 pour la préparation de l'évaluation et du renouvellement des PEDT signés il y a 3 ans.		
Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales (Appel à projet 2016 – 2017)						

1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services (suite)	Education en milieu rural (suite)	Développer les conventions ruralités pour une offre éducative de qualité	Rectorat Dasen	Action mise en place : convention ruralité signée en octobre 2015 Convention portant sur la période 2015-2018. Explication de la démarche aux élus au quotidien, redéfinition de l'offre scolaire sur le territoire en s'appuyant sur les objectifs de la convention. Regard qualitatif sur les organisations pédagogiques -avec la contrainte liée aux choix des élus- . Attention particulière aux secteurs ruraux relevant de l'éducation prioritaire.	
		Renforcer la mobilisation des communes rurales pour l'accueil de jeunes en mission de service civique	Préfecture DDCSPP	Mobilisation des collectivités par l'Agence du Service Civique, en lien avec le CNFPT, en 2016 avec interventions (avec la présence des référents régionaux et départementaux) dans chaque département pour présenter le Service Civique. Pour la Nièvre, une réunion devait avoir lieu à Château-Chinon (12 mai) et une autre à Nevers (26 mai). Elles ont été annulées par le CNFPT en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant (5 pour Château et 3 pour Nevers).  Accompagnement des collectivités qui le souhaitent sur ce dispositif en rendez vous individuel à la ddespp pour présentation du Service Civique et préparation de la mission du service civique  Fin 2015, essai de développer une mission particulière : MONALISA (mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées) avec les CCAS de quelques communes (Garchizy, Varennes-Vauzelles, Lormes, Guérigny) en collaboration avec l'association Unis-Cité. Pas de succès.  Actuellement, CLAMECY (depuis fin 2014), LORMES (mai 2016) et COSNES/LOIRE (mai 2016) ont un agrément local. En préparation : VARENNES-VAUZELLES et, peut-être, le CONSEIL DEPARTEMENTAL et FOURCHAMBAULT.  Pour mémoire : le service civique coûte env. 106 euros/mois/volontaire pour une collectivité.	Accompagnement individuel des collectivités désireuses de s'engager dans le dispositif du Service civique en cours.
	Mobilité	Elaborer des plans de mobilité rurale, dans le cadre des schémas régionaux de l'intermodalité	DDT		1 en projet sur le Parc Naturel Régional du Morvan (problème de compétences en terme de mobilité de la structure candidate)
		Poursuivre la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes	CD	Environ 200 km de véloroutes sont aménagés sur le département 1) Eurovéloroute : Pont du Guétin -Nevers – Decize – Charrin – Montambert) 2) Bourgogne à vélo : Decize – Champvert - Cercy-la Tour – Châtillon – Bazolles – Clamecy)	
		Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centre	Préfecture	3 Plate-forme mobilisé sur le département - Pays Nivernais Morvan - Pays Bourgogne Nivernaise - Pays Nevers Sud-Nivernais	
Economie / Emploi	Garantir le maintien des stations-service indépendantes qui assurent le maillage territorial de l'offre de carburant (FISAC – Nombre dossiers – Localisation bénéficiaires)	DDT	Aucune demande de Fisac sur le maintien des stations services		
	Favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux : accompagner les entrepreneurs par les réseaux d'aide à la création ou à la transmission d'entreprises	UR/UD DIRECCTE	Projet de soutien financier à l'implantation de l'ADIE en Nièvre dans le cadre de la stratégie nationale de l'ADIE de renforcer sa présence dans les territoires ruraux		
2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	Accès au numérique / Téléphonie mobile	Résorber les zones blanches (2G et 3G)	SGAR Préfecture Sous Préfète ruralités	Zones blanches à l'étude avec FREE pour les 5 communes concernées dans la Nièvre - réunion des 5 communes à la S/Préfecture en présence du SGAR - mise en contact municipalités et Free Une enquête d'évaluation des ZB a été réalisée sur tout le département	Démarche en cours nouvelles communes non couvertes feront l'objet de mesures début janvier 2017
		Engager tous les départements dans le plan France Très Haut Débit (THD)	Conseil départemental Préfecture	Programme France Très Haut débit en cours pour les communes n'ayant pas d'accès internet. Etudes et APP en cours avec Nièvre Numérique.	
		Connecter 150 000 foyers supplémentaires au haut débit par satellite à l'horizon 2018	Nièvre Numérique		Les comexions satellites sont souvent l'ultime solution d'accès internet pour les locaux disposant d'une ligne téléphonique inéligible adsl ou avec un débit adsl < 2 Mbit/s et qui sont non couvert en radio wimax (4 à 10 Mbit/s). Dans la composante inclusion numérique du programme Nièvre Très Haut Débit, un soutien à l'équipement de 3 000 foyers nivernais est inscrit pour des connexions par radio (wimax-LTE) ou satellite. Cette mesure d'accompagnement débutera dès 2017
		Mobiliser le réseau de la médiation numérique pour accompagner l'utilisation du numérique en milieu rural (programme 2000 emplois d'avenir dans les espaces numériques publics, soutien des fab-lab)	CD 58		L'action d'accompagnement à l'utilisation du numérique en milieu rural est managée par le service kiosque numérique du Conseil départemental de la Nièvre
		Mener une campagne complémentaire de résorption des zones blanches			Une 3ème campagne résorption ZB est en cours Des mesures sont prévues sur 3 nouvelles communes de la Nièvre
		Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts par la téléphonie mobile en mobilisant toutes les solutions disponibles (création de pylônes)	SGAR Préfecture	Une enquête a été menée sur le département APP 1300 Sites en cours : 107 zones identifiées 7 collectivités ont déposé un dossier	Collectivités en attente de réponse à l'APP 1300 sites
		Renforcer l'association et l'information des élus sur le respect par les opérateurs télécoms de leurs engagements : Composition CCRANT		Réunion mensuelle	Une réunion s'est tenue le 14 novembre 2016
		Renforcer l'association et l'information des élus sur le respect par les opérateurs télécoms de leurs engagements : Désignation de correspondants départementaux numérique / téléphonie mobile	SGAR	Mme la Sous -Préfète de Château-Chinon, sous-préfète aux ruralités	Mme la Sous -Préfète de Château-Chinon, sous-préfète aux ruralités
Faciliter le déploiement de points d'accès au Wi-Fi gratuit dans chaque bourg-centre	Préfecture Nièvre numérique	Préfecture de région – mobilisation du fonds de soutien à l'investissement Travaux déjà engagés dans les plus gros bourgs-centres			

2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux (suite)	Culture	Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire : Déployer la stratégie des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en faveur de l'accès des territoires ruraux et périphériques	DRAC		Soutien aux actions menées par les structures culturelles
		Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire : Développer l'éducation artistique et culturelle dans ces mêmes zones (conventions locales)		CLEA mis en place à Luzy (avec Drac et rectorat)	4 CLEA (contrat local d'éducation artistique) d'ici fin 2016 : Luzy, Guernigny, Cosne Cours sur Loire, Chatillon en Bazois
		Développer et conforter la présence artistique dans tous les territoires : ateliers de fabrique artistique en milieu rural	DRAC		Développement des résidences d'artiste en milieu rural : mise en place du dispositif « Création en cours »
		Favoriser l'accès au cinéma dans tous les territoires : circuit de cinéma itinérant en milieu rural	DRAC DASEN	projets « collège et lycée au cinéma » Reconduction 2016-2017. La programmation est arrêtée, la campagne d'inscription a été lancée auprès des établissements.	Programme Ecole et collège au cinéma : Coordination départementale de Ecole au cinéma et de Collège au cinéma dans la Nièvre par Sceni Qua Non
	Jeunesse et Sports	Développer les services de sport itinérant (financement CNDS)	ARS DDCSPP	Voir si possible de rajouter action sport pour personnes âgées (parcours de santé) concept innovant développer activités personnes âgées. - action proposée au CNDS axée particulièrement sur l'aspect sport santé et présentée par l'ADESS : Camon sur Varzy Clamecy et Premery Journées sportives de secteur organisées par l'USEP. Au niveau départemental, 10 rencontres hors temps scolaire et 100 rencontres sur le temps scolaire sont organisées par un par l'USEP. D'autres rencontres sont organisées sur certains secteurs scolaires hors USEP. -action similaire existant déjà depuis plusieurs années sur le département = la caravane du sport qui est un dispositif itinérant soutenu par l'État. Concrètement, un véhicule doté de différents matériels sportifs est conduit par un éducateur sportif diplômé. Il met en place, dans les territoires ruraux, et en fonction de la demande, une animation sportive à la journée, la demi-journée ou en soirée.	Actions réalisées en 2016 ou en cours de réalisation.
	Agriculture	Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics : Faire connaître aux acteurs les possibilités offertes par le code des marchés publics	DDT	Différentes réunions se sont tenues sur le département à destination des agriculteurs, des gestionnaires de collèges dans le cadre de la mission « Aider »	1 chargé de mission en charge d'accompagner les gestionnaires des restaurations collectives publiques et de faire le liens avec la filière agricole
		Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics : Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement			
		Faciliter la participation des producteurs locaux aux marchés publics : Développer les plates-formes collaboratives			1 plate-forme est mise en place en partenariat avec les acteurs
		Développer les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	DRAAF DDT	4 GIEE labellisés : 2 en 2013 et 2 en 2015. 2 candidatures Nièvre en cours, potentiellement validées pour 2016, sous réserve de validation au COREA du 7/07/2016 Un nouvel APP en cours	6 GIEE labellisés : 2 en 2013, 2 en 2015 et 2 en 2016.
		Dynamiser la filière bois en milieu rural en créant des GIEE forestiers	DRAAF DDT	Action mise en place au niveau de la région en matière de desserte forestière	Action mise en place au niveau de la région en matière de desserte forestière. Pour la Bourgogne Franche-Comté : 1 GIEE forestier. Pour la Nièvre, aucun GIEE forestier.
		Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux : labellisation des projets	DRAAF DDT	Travail sur circuits courts dans le cadre du PAD et appui Mission AIDER : introduction de produits locaux en restauration collective, mise en place d'une plate-forme d'achat pour les gestionnaires de RC publiques. Le Conseil départemental souhaite porter un PAT à l'échelle du département en réponse à l'AAP qui sortira en septembre Le conseil régional va s'engager dans cette démarche à destination des lycées sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté dès 2017	Travail sur circuits courts dans le cadre du PAD et appui Mission AIDER : introduction de produits locaux en restauration collective, mise en place d'une plate-forme d'achat pour les gestionnaires de RC publiques. Le Conseil départemental se positionne sur l'AAP du Plan National pour l'alimentation (PNA) et se porte candidat pour porter un PAT à l'échelle du département, réponse avant le 30 novembre 2016. Résultat de l'AAP en 2017. Le conseil régional va engager une démarche à destination des lycées sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté dès 2017
	Tourisme	Développer les contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux	UR DIRECCTE	2 dossiers déposés en 2015 : aucun retenu Un nouvel APP est attendu	APP paru en août. La date de dépôt des candidatures a été fixée au 31/10/2016.
	Logement	Rénover 70 000 logements anciens via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat	ANAH DDT	68 dossiers engagés fin juin 85 dossiers engagés fin août Objectif fin 2016 : 278	177 dossiers engagés au 8 décembre 2016 Objectif fin 2016 : 370
		Amplifier la démarche EcoQuartier/Écobourgs dans les communes rurales	ANAH DDT	Réunion des référents DDT-éco-quartier le 9/09 à la DREAL pour définition d'une stratégie régionale et déclinaison départementale (viser les démarches de réhabilitation centre-bourgs et bourgs-centre pour envisager des labellisations « Eco-quartier » en milieu rural)	Information de la DDT58 a été faite à tous les porteurs de projets potentiels.
	Ecologie	Soutenir les territoires à énergie positive vers la croissance verte (TEPCV)	DDT		6 territoires TEPCV : Nevers Agglomération, Entre Nièvres et Forêts, Vaux d'Yonne, Loire et Nohain et en Donzais, Parc Naturel Régional du Morvan, Puisaye-Forterre.
		Développer la méthanisation (1500 projets de méthaniseurs en 3 ans)	DDT	1 projet de création d'une unité de méthanisation à Azy le Vif en 2017	2 en fonction : Devay et Saint-Aubin-des-Chaumes. 1 projet de création d'une unité de méthanisation à Azy le Vif en 2017 et 1 projet à Corbigny.
Commerce	Soutenir le commerce dans les territoires ruraux (Dossiers FISAC)	UR DIRECCTE	Dépôt des dossiers attendu pour le 28 octobre 2016 pour les opérations individuelles et dépôt des dossiers attendu pour le 31 janvier 2017 pour les opérations collectives		

<b>3 – Mise en réseau des territoires</b>	Engager une démarche partenariale en mobilisant l'ensemble des leviers de développement - Revitalisation bourgs-centre (54 sites retenus suite à appel à projets)	Préfecture	Démarche en cours (PETR - villages du futur)	
	Renouveler les axes d'une politique nationale de la montagne	NC	Morvan zone montagne : développement politique avec Massif Central	
<b>4 – Accompagner les territoires</b>	Mobiliser 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local en 2016 pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants	Conseil régional Préfecture		Montant crédits FSIPL 2016 : 4 197 462€ 29 projets financés sur le département de la Nièvre
	augmenter la DETR ( abondement + 200 M€ en 2016)	Préfecture		Montant crédits DETR 2016 : 9 138 461€ (+5 % par rapport à 2015) 130 communes et 29 groupements bénéficiaires pour 202 opérations au total Montant des investissements subventionnés : 22 693 124,48€ Taux d'intervention : 43,35 % (contre 33,47 % en 2015)
	Instaurer des contrats de ruralité	Préfecture	Contrat en cours de rédaction entre la Préfecture et le PETR Nivernais Morvan Réunion du groupe de travail et fixation des objectifs en cours. Echéance fin 2016 début 2017	Contrat en cours de finalisation
	Nommer des référents ruralité	Préfecture	Mme la Sous préfète de Château-Chinon a été désignée « référente » pour le département par M. Le préfet de la Nièvre	Mme la Sous préfète de Château-Chinon a été désignée « référente » pour le département par M. Le préfet de la Nièvre

## **ANNEXE 3 – Ensemble des aides de l'ADEME :**

### **Rappel**

En sus à l'accompagnement des projets par l'expertise, et par des aides financières à l'ingénierie, l'ADEME déploie des ressources et des financements dans les domaines suivants :

#### **Énergies renouvelables**

L'ADEME apporte un soutien en expertise et en aide financière au développement de la chaleur renouvelable (biomasse, solaire thermique, géothermie et chaleur de récupération d'énergie fatale pour tous les porteurs de projets publics et privés) et de réseaux de chaleur performants. Les réseaux énergétiques locaux sont l'un des principaux leviers pouvant concourir de manière significative aux objectifs nationaux et régionaux de la transition écologique et énergétique, en permettant de distribuer une chaleur renouvelable produite localement à moindre coût et de façon centralisée.

#### **Les aides financières de l'ADEME :**

- Aide à la réalisation de schémas directeurs de réseaux de chaleur, d'études de planification énergétique et d'études de faisabilité pour les projets de chaleur renouvelable et de récupération ;
- **Fonds chaleur** : soutien financier aux investissements (chaufferies bois, réseaux de chaleur, projets solaires thermiques et géothermiques, valorisation d'énergie de récupération, contrats d'objectifs sur patrimoine et territoires visant à l'accélération de projets EnR).

#### **Rénovation énergétique et performance des bâtiments PUBLICS et PRIVÉS**

Le secteur du bâtiment est responsable de près de la moitié de la consommation d'énergie finale en France et constitue un gisement majeur d'économie d'énergie. Les projets de renouvellement urbain, notamment de l'ANRU et des centres bourgs, sont des leviers majeurs pour la massification de la rénovation énergétique des bâtiments portée par le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH). En réduisant la facture énergétique des ménages, la rénovation énergétique permet de lutter contre la précarité des ménages, composante de l'exclusion sociale.

En Bourgogne Franche-Comté, en complément du réseau des Espaces info énergie, l'ADEME initie et porte, en partenariat avec le Conseil Régional, le déploiement des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans les territoires ainsi que le programme régional Effilogis. L'ADEME et la Région apportent ingénierie et conseils tout au long de la vie des projets, ainsi que certains financements.

#### **Mobilité**

La mobilité est une composante essentielle de la qualité de vie et la spécificité rurale de notre région a conduit l'ADEME à mener, en partenariat avec la Région, un appel à projets sur les mobilités rurales.

#### **Les aides financières de l'ADEME :**

- Aide à la décision : étude de diagnostic (ou audit), étude d'accompagnement de projet ;
- Aide aux actions « ponctuelles » de communication, formation, animation, aide à l'investissement dans les équipements pédagogiques ;
- Aide à l'ingénierie pour l'accompagnement des changements de comportement.

#### **Foncier et sols, FRICHES**

À rebours de l'urbanisation extensive caractéristique de nos territoires, la reconversion des friches industrielles et des sites pollués s'inscrit dans une dynamique viable en tentant d'inverser la tendance au gaspillage et à la raréfaction des sols constructibles.

Les outils et ressources : Guide de l'aménageur sur sites pollués, coproduit par le Ministère en charge de l'environnement et l'ADEME, pour accompagner les collectivités et les aménageurs (<http://www.-developpement-durable.gouv.fr/Guide-de-l-amenageur.html>).

Les aides financières de l'ADEME :

- Dispositif d'aides aux études préalables aux travaux de dépollution (études historiques, diagnostics, plan de gestion...) et aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Aides aux travaux de dépollution pour la reconversion des friches urbaines polluées.

### **Urbanisme : approche intégrée et ingénierie**

Les multiples enjeux des territoires ruraux imposent des stratégies intégratives associant aspects physiques, économiques, sociaux et culturels, et tendant à concilier les différentes échelles de projet.

Les outils et ressources : dispositif « Approche environnementale de l'urbanisme » (AEU), Guide méthodologique « AEU2 - Réussir la planification et l'aménagement urbain durable » et les cahiers techniques et méthodologiques (mobilités, ambiances urbaines, activités économiques, reconstruire la ville sur elle-même, approche en coût global, climat et énergie, qualité de l'air et enjeux sanitaires associés).

### **Déchets et économie circulaire**

À la fois enjeux de transition écologique et énergétique et filières économiques d'avenir, la gestion et la prévention des déchets peuvent constituer un levier de développement pour les territoires ruraux.

Les aides financières de l'ADEME (Fonds déchets) :

- Aides aux études préparatoires à la décision, à la définition ou à la mise en œuvre des projets concourant aux objectifs de la loi : diagnostics, études de préfiguration ou de faisabilité, notamment sur la mise en place du tri à la source des biodéchets ;
- Aides aux démarches territoriales et intégrées mises en œuvre par les collectivités locales pour déployer la prévention et la valorisation des déchets, ainsi que d'autres actions en faveur de l'économie circulaire, en sensibilisant et mobilisant les acteurs locaux concernés ;
- Aides aux investissements pour la prévention des déchets, la rénovation des déchetteries, la valorisation organique et les centres de tri pour la valorisation matière ;
- Aides à la mise en place d'une tarification incitative du service public déchets (études préalables et mise en œuvre) ;
- Aides aux opérations de sensibilisation, formation, animation visant à faire évoluer les comportements des acteurs du territoire ;
- Aides aux projets de méthanisation.

### **Recherche et Innovation : Investissements d'Avenir**

L'ADEME est également porteur des Investissements d'Avenir en lien avec ses domaines d'intervention : par exemple, déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques, soutiens à l'innovation comme les véhicules du futur ou encore les nouvelles technologies, ainsi que le soutien à des démarches de sciences humaines et sociales.

## **ANNEXE 4 – Plan d'actions opérationnel**

**ACTIONS PRIORITAIRES 2017**

Axe CDR	Objectif ou piste d'action	Action	Description	Collectivité Maître d'ouvrage	Coût	subvention sollicitée	DETR Contrat de ruralité	FNADT Contrat de ruralité	DETR Arrondissement	FNADT Contrat de Pays
<b>1. Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité</b>	Soutenir l'aménagement des résidences seniors	Soutenir l'aménagement de la résidence senior « Vill'âge bleu »	Réalisation, au coeur du village, de 21 maisons individuelles pour les personnes âgées	Corbigny	2 367 962,00 €	162 163,00 €	162 163,00 €			
	Soutenir les projets pour les bâtiments à vocation culturelle, économique, sociale et de service au public	Réhabilitation du presbytère	Dans le cadre de la création d'une résidence seniors à proximité, aménagement de salles d'activités ouvertes à tous, salle pour les associations, espace hébergement pour les familles et le gardien	Ouroux en Monan	458 079,00 €	183 232,00 €	183 232,00 €			
	soutenir les projets pour les bâtiments à vocation culturelle, économique, sociale et de services au public	Réalisation d'un poumon vert en cœur de bourg (Village du Futur)	Démolition de l'ancien garage et aménagement d'un espace vert	Lormes	109 690,00 €	65 814,00 €	65 814,00 €			
	soutenir les projets pour les bâtiments à vocation culturelle, économique, sociale et de services au public	Aménagement d'un bâtiment communal à Luzy à vocation de services au public	Aménagement pour accueillir le centre social et la maison des services, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg	Luzy	450 782,00 €	270 469,00 €	270 469,00 €			
	Stimuler la vie économique	Animation pour la redynamisation des bourgs centres et le soutien au commerce de proximité	Diagnostic Communication Accompagnement des entreprises	CMAI	17 120,00 €					
<b>2. Développement de l'attractivité du territoire et emploi</b>	Améliorer l'offre en matière d'hébergement	Acquisition, réhabilitation et mise aux normes du Bon Laboureur	Aménagement de chambres (5 ou 6) et de salle de restauration	Moulins-Engilbert	1 544 814,00 €	926 888,40 €	407 307,50 €		519 580,90 €	
	Développer l'accès au numérique	Contribuer à l'équipement des écoles connectées	Acquisition de matériel informatique	8 communes engagées	61 783,00 €				36 433,00 €	12 992,00 €
	soutenir la réalisation d'équipements et d'aménagement renforçant l'offre de loisirs	Aménagement du port de Cercy-la-Tour	Aménagement véloroute, piscine et Guingette	CC Bazois Loire Monan		180 000,00 €	180 000,00 €			
	Soutenir une signalétique de proximité pour l'offre de services et d'activités	Réalisation de la signalétique	Mise en place de panneaux d'information et d'accueil des sites touristiques et producteurs de sapins et commerces autour du Lac des Settons	COMCOM Monan sommets et grands lacs (Montsauche les Settons)	88 049,50 €	29 747,00 €	29 747,00 €			
	soutenir la réalisation d'équipements et d'aménagement renforçant l'offre de loisirs	Aménagement de l'étang communal	Curage et mise aux normes de l'étang avec aménagement paysager (sentiers, pontons pêche, pique-nique...)	Chiddes	187 144,00 €	37 429,00 €	37 429,00 €			
	soutenir la réalisation d'équipements et d'aménagement renforçant l'offre de loisirs	Création d'un pôle de services au port de Châtillon en Bazois	Réalisation d'une zone d'hivernage pour les bateaux et petite restauration	COMCOM du Bazois (Châtillon en Bazois)	63 800,00 €	25 520,00 €	25 520,00 €			
	Soutenir l'activité économique	Animation pour le soutien à la transmission et à la reprise d'entreprises artisanales	Identification des cédants et des repreneurs potentiels, accompagnement individuel, suivi du repreneur	CMAI	19 155,00 €					
Soutenir l'activité économique	Accompagnement des entreprises artisanales dans leur démarche globale d'embauche et des salariés dans la reprise d'entreprise	Détection des dirigeants à accompagner, mise en place d'un pack recrutement, favoriser le maintien des emplois existants	CMAI	18 900,00 €						
<b>3. Cohésion sociale et valeurs de la République / citoyenneté</b>	Soutenir la rénovation et l'aménagement d'espaces publics propices à la rencontre et aux échanges	Extension et réhabilitation de la salle polyvalente « mille club »	Rénovation d'un bâtiment à très forte identité pour améliorer l'accueil des associations et des événements	Guipy	525 315,00 €	150 000,00 €		150 000,00 €		
	Soutenir les ateliers de pratiques artistiques ou mettre en place des contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)	Soutien aux ateliers artistiques	Estimation : 10 ateliers artistiques	Association, Communautés de communes	120 000,00 €					60 000,00 €
<b>4. Mobilités locales et accessibilité au territoire</b>	Permettre l'itinérance des services marchands et non marchands	Animation pour le maintien du noyau de services de proximité et pour l'adaptation de l'offre aux besoins et nouvelles habitudes de consommation	diagnostic, communication, accompagnement des entreprises	CMAI	21 160,00 €					
	Répondre aux besoins de mobilité en proximité	Recourir à l'expertise pour devenir organisateur de transport	Une étude	Pays Nivernais Monan	20 000,00 €			16 000,00 €		
<b>6 Accès aux services publics et marchands et aux soins</b>	Accompagner la création et la rénovation de lieux d'accueil pour l'enfance	Aménagement d'une maison d'assistantes maternelles	Création d'un accueil pour 3 assistantes maternelles de la commune Réfection totale de bâtiment	Brassy	130 197,47 €	52 078,99 €	52 078,99 €			
	Renforcer et développer la télémédecine	Favoriser l'accès à la télémédecine pour les patients chroniques et pour les soins urgents par le déploiement de la télémédecine auprès des MSP et structures volontaires	Jan/fév 2017 : information et sensibilisation des professionnels de santé Appels à projets (mars-avril + sept) Commande matériel (été 2017) Accompagnement sur la mise en place et l'utilisation de l'outil	ARS/PNM						
	Aider à la recherche de professionnels de santé	Promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé en formation	Organisation d'opérations de promotion, sur le département dont le PNM, à destination des professionnels en exercice sur le territoire et des étudiants, réalisation d'un film de promotion du territoire	PNM/CPAM						

Total coûts	Total subvention sollicitée	Total DETR Contrat de ruralité	Total FNADT Contrat de ruralité	Total DETR arrondissement	Total FNADT Contrat de Pays
<b>6 203 950,97 €</b>	<b>2 083 341,39 €</b>	<b>1 413 760,49 €</b>	<b>166 000,00 €</b>	<b>556 013,90 €</b>	<b>72 992,00 €</b>
<b>Total CDR PNM</b>					
<b>1 579 760,49 €</b>					